

ÉLECTIONS MUNICIPALES D'ANTONY
SCRUTIN DU 5 MAI 1935



**LISTE DE CONCENTRATION
RÉPUBLICAINE
ET SOCIALISTE**

POUR LA DÉFENSE DE TOUS LES INTÉRÊTS
COMMUNAUX



COMPTE-RENDU DE MANDAT
PROGRAMME

ÉLECTIONS MUNICIPALES D'ANTONY

SCRUTIN DU 5 MAI 1935



**LISTE DE CONCENTRATION
RÉPUBLICAINE
ET SOCIALISTE**

POUR LA DÉFENSE DE TOUS LES INTÉRÊTS
COMMUNAUX



COMPTE-RENDU DE MANDAT
PROGRAMME

Antony, le 20 Avril 1935.

Chers Concitoyens,

Vous nous avez élus en 1929 à une très forte majorité et sur un programme local nettement déterminé. Si nous consultons ce dernier, il apparaît que non seulement nous avons réalisé tout ce que nous avons promis, mais que nous avons **largement dépassé** le programme des réalisations que nous nous étions imposé.

Il vous sera d'ailleurs facile de vous rendre compte du travail accompli par vos Elus en compulsant notre compte-rendu de mandat.

Nous sommes persuadés que tous nos Concitoyens de bonne foi, quelles que soient leurs opinions, reconnaîtront que nous avons réalisé un très gros effort durant ces six dernières années.

D'ailleurs, c'est grâce à la **neutralité constante** que chacun de nous s'est imposée, que nous avons pu faire de l'Administration pure, et travailler utilement dans l'intérêt de notre chère Cité et, par voie de conséquence, de nos administrés. La politique a été totalement bannie de nos discussions et, seuls les problèmes d'intérêt communal ont été discutés et résolus.

Tous les sortants au nombre de 21 sollicitent à nouveau vos suffrages. Pour remplacer nos Collègues décédés ou partis et ceux qui, pour raisons de santé, ne peuvent continuer à nous donner leur concours, M. Mounié a fait appel à 6 nouveaux Concitoyens qui compléteront la liste que nous vous présentons, liste qui, comme par le passé, est uniquement d' « Administration municipale et de défense des intérêts de tous les quartiers sans exception ».

Après vous avoir rendu compte de notre mandat, nous vous devons de vous présenter un programme. Celui-ci ne peut tracer que les lignes principales de notre action immédiate.

Si vous nous renouvez notre mandat, les besoins, les aspirations du moment et le désir de faire de notre Commune, une des Cités les plus agréables de notre chère banlieue nous guideront.

Le dévouement que nous avons toujours porté à la cause municipale, les réalisations importantes que nous avons faites sont d'ailleurs le plus sûr garant de ce que nous ferons à l'avenir.

Depuis 1912, votre confiance manifestée à une majorité toujours accrue nous a fait le très grand honneur de nous envoyer siéger à la Mairie. Nous sommes persuadés que nous n'avons pas démerité à vos yeux, et que le 5 Mai prochain, vous aurez à cœur de nous confier à nouveau la direction des affaires municipales en accordant vos suffrages à tous ceux d'entre nous qui les sollicitent.

ADMINISTRATION COMMUNALE

UN COUP D'ŒIL SUR ANTONY

Pour apprécier l'importance du problème municipal, il faut connaître la Ville. Antony est une des Villes du Département de la Seine qui s'est le plus rapidement développée ; elle avait :

en 1911.. .. 4.490 habitants

Au premier recensement d'après-guerre, c'est-à-dire :

en 1921, elle en comptait.. .. 7.433

en 1926, — 12.413

en 1931, — 17.688

La population est estimée actuellement à 20.000 habitants, au minimum.

La superficie d'Antony est de 960 hectares ; elle est, sur ce point, la huitième Commune du Département de la Seine.

La longueur du réseau des voies à entretenir était en 1929, de 55 kilomètres.

Elle est actuellement de 76 kilomètres.

IMPOSITIONS LOCALES

En 1929, le nombre des centimes additionnels était de 760, se décomposant de la façon suivante :

Centimes ordinaires.. .. 694

Centimes extraordinaires pour les besoins de la Dette
(impositions d'emprunts) 66

En 1932, par suite de l'emprunt contracté en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la construction du groupe scolaire Paul Bert, le chiffre de ces centimes a été porté à 770.

Savoir :

Centimes ordinaires.. .. 672

Centimes extraordinaires pour les besoins de la Dette
(impositions d'emprunts) 98

Au Budget de 1935, la Municipalité poursuivant ses efforts de compression, a pu ramener le chiffre de ces impositions à 758 centimes, se décomposant comme suit :

Centimes ordinaires.. .. 684

Centimes extraordinaires pour les besoins de la Dette
(impositions d'emprunts) 74

d'où diminution de douze centimes.

En ce qui concerne les taxes municipales perçues en vertu de la loi du 13 Août 1926, certaines ont été supprimées, d'autres ont eu leur taux diminué.

Nous citerons :

TAXE SUR LE REVENU NET DES PROPRIÉTÉS BATIES. — A l'origine, imposition de 25 % de l'impôt d'État.

Cette imposition a été ramenée à dater du 1^{er} Janvier 1935, à 15 % de l'impôt d'État.

En ce qui concerne cette taxe, nous signalerons que la Commune percevait 25 % d'un impôt d'État qui était de 18 %, et qu'elle ne percevra plus que 15 % dudit impôt qui a été ramené à 12 %.

TAXE SUR LE REVENU NET DES PROPRIÉTÉS NON BATIES. — Lors de sa création, c'est-à-dire en 1927, le taux de ladite taxe était de 25 % de l'impôt d'État. Ce taux a été réduit à 20 % depuis le 1^{er} Janvier 1931.

TAXE SUR LA VALEUR LOCATIVE DES LOCAUX D'HABITATION. — 6 % de la valeur locative à dater du 1^{er} Janvier 1931 ; ce taux a été ramené à 5 % à partir du 1^{er} Janvier 1933 ; il a été de nouveau abaissé à 3 % à dater du 1^{er} Janvier 1935.

TAXE SUR LA VALEUR LOCATIVE DES LOCAUX SERVANT A L'EXERCICE D'UNE PROFESSION. — Mêmes fluctuations que ci-dessus. Taux 6 % ramené à 3 % au 1^{er} Janvier 1935.

TAXE SUR LA LICENCE A LA CHARGE DES COMMERÇANTS. — Un quart de l'impôt d'État. Taux inchangé depuis 1927.

TAXE MUNICIPALE SUR LES VÉHICULES AUTOMOBILES. — Supprimée.

TAXE SUR LE CHAUFFAGE ET L'ÉCLAIRAGE PAR L'ÉLECTRICITÉ. — Taux 4 % ramené à 3 % depuis le 1^{er} Janvier 1933.

TAXE SUR LES LOCAUX LOUÉS EN GARNIS. — Supprimée depuis le 1^{er} Janvier 1933.

TAXE SUR LA PUBLICITÉ FAITE A L'AIDE DE PANNEAUX-RÉCLAME, ENSEIGNES LUMINEUSES, AFFICHES. — Cette taxe a été supprimée à dater du 1^{er} Janvier 1935.

Ces diminutions et suppressions résultent d'engagements pris par la Municipalité lors de la création de l'octroi en 1932.

Si le chômage n'avait pas pris les proportions considérables que vous connaissez, il est incontestable que la suppression complète de toutes ces taxes aurait été faite.

A titre de documentation, nous vous donnons ci-dessous le produit des recettes brutes de l'octroi depuis sa création.

Année 1932	902.522 fr. 35
Année 1933	904.140 fr. 50
Année 1934	899.899 fr. 49

Les frais de perception sont minimes. Nous avons pu faire adopter par le Conseil d'État une organisation simplifiée qui met à profit la situation topographique de la Commune.

Ce mode de gestion réduit les dépenses de toutes sortes à 7 % des recettes brutes, alors que dans d'autres communes, ce taux s'élève jusqu'à 25 % des sommes encaissées.

SERVICES ADMINISTRATIFS

VICTIMES DE LA GUERRE. — La Municipalité en général, et notre Sénateur-Maire en particulier, se sont toujours mis à la disposition des administrés victimes de la guerre pour l'application des lois et des dispositions prises en leur faveur.

Une large publicité des listes d'emplois réservés a toujours été faite. Les Services de la Mairie chargés d'assurer la liaison entre les intéressés et les organismes officiels ont toujours facilité, dans la mesure où cela leur était possible, les démarches des mutilés ou anciens combattants valides.

En ce qui concerne les soins gratuits aux Victimes de la Guerre (application de la loi du 31 Mars 1919, art. 64) nous avons toujours donné aux bénéficiaires toutes facilités pour l'obtention et le renouvellement de leurs carnets.

ASSURANCES SOCIALES. — En dehors du service médical et de celui de la Caisse dont il va être question ci-après, nous avons, dès la promulgation de la loi sur les Assurances Sociales, créé à la Mairie un service spécial où tous renseignements sont donnés aux assujettis, et où il est délivré les feuilles de maladie.

Ce service assure également la transmission de tous les dossiers qui lui sont confiés.

Pendant son court séjour au Ministère du Travail, M. Mounié se rendit compte que les bureaux de paiement de l'Avenue Lowendal étaient non seulement insuffisants, mais que les assujettis étaient astreints à des attentes très prolongées pour obtenir le paiement de leurs prestations. Aussi prit-il la décision de créer des succursales dans la banlieue parisienne et ne manqua pas, d'accord avec M. CRESP, d'en faire installer une à Montrouge.

Au cours de l'année 1934, il fit de nombreuses démarches en vue d'obtenir un bureau de paiement dans notre Commune afin d'éviter à nos administrés des dérangements toujours coûteux et parfois inutiles.

Satisfaction nous a été donnée, et depuis le mois d'Août dernier, nous possédons à Antony, non seulement un bureau de paiement, qui est ouvert trois fois par semaine, mais également un contrôle médical qui décide des cas exceptionnels et litigieux.

ASSISTANTE SOCIALE. — D'accord avec l'Office de Protection Maternelle et Infantile de la Seine, nous avons obtenu qu'une assistante sociale soit attachée à notre Commune.

Cette personne reçoit tous les jeudis, de 14 à 16 heures, toutes les mamans et futures mamans, assurées sociales ou non, qui ont besoin de renseignements (prestations, allocations, assurances sociales, etc.)

BUREAU MUNICIPAL DE PLACEMENT. — Nous avons pu, d'accord avec l'Office départemental, créer en 1932 un bureau de placement municipal public et **gratuit**.

Malgré la crise actuelle, son activité est assez grande.

Nous avons toujours donné suite aux offres d'emploi qui nous ont été faites. Montrouge mis à part, le Bureau Municipal de placement d'Antony est le seul qui fonctionne dans la Banlieue Sud.

Dès sa création, une publicité intense a été faite par votre Municipalité ; c'est ce qui nous permet d'ailleurs de recevoir des offres d'emploi de Paris et des Communes du Département de Seine-et-Oise.

En 1933, 150 offres d'emploi ont été enregistrées ; toutes ont pu être satisfaites.

En 1934, 94 offres seulement ont été reçues ; nous avons également pu les satisfaire.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — Nous avons réussi à faire installer, et ce depuis Novembre 1933, une recette des Contributions Indirectes.

D'autre part, tous les détaillants se livrant à titre principal à la vente de boissons, c'est-à-dire tous les débitants, acquittent leurs impôts au bureau d'Antony, alors qu'auparavant ils dépendaient de la circonscription de Fontenay-aux-Roses.

Cette création évite donc à nos administrés de longues pertes de temps et des déplacements fatigants et onéreux, en raison des difficultés et du manque de moyens de communications pour se rendre à Sceaux ou à Fontenay-aux-Roses.

Enfin, les assujettis des Communes de Fresnes, Rungis, Chevilly-Larue, Plessis-Robinson, Châtenay-Malabry qui dépendent de notre Circonscription, se trouvent dans l'obligation de venir à Antony, et **de ce fait, le commerce local ne peut que se trouver favorisé.**

MARCHÉS

Par suite de l'accroissement de notre population, nous avons dû songer à créer, en plus de notre marché du Centre, qui était devenu notoirement insuffisant, un marché au Petit-Massy et un marché à la Croix-de-Berny.

Le devis relatif à l'installation de ces deux marchés s'élevait à 60.000 francs et sur cette dépense, M. Mounié a pu obtenir du Préfet de la Seine un secours exceptionnel de 35.000 francs. Ces installations n'ont donc coûté au Budget communal que 25.000 francs et ont été très rapidement amorties.

A titre de renseignement, nous indiquerons que ceux-ci ont rapporté depuis leur création la somme de 94.575 francs.

Malgré cela, par suite de l'extension constante de notre marché du Centre, nous avons dû envisager l'agrandissement de ce dernier. Nous avons pu le réaliser dans des conditions tout à fait avantageuses, la Ville n'ayant à s'occuper que de l'acquisition des terrains et du sol du marché, le concessionnaire faisant son affaire de la construction du hall qui devait être établi d'accord avec la Municipalité. Inutile d'ajouter que l'agrandissement de notre marché du Centre a reçu l'approbation de tous nos administrés et surtout de nos ménagères.

Il résulte de ces améliorations une augmentation notable du produit de nos recettes des marchés.

En 1928, ces recettes s'élevaient à 45.000 fr.

En 1934, elles atteignent 130.484 fr.

Nous signalerons, d'ailleurs, que ces sommes constituent une recette nette qui tombe intégralement dans la Caisse communale.

AUDIENCES FORAINES

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 22 Mai 1931, a sollicité, en raison de l'importance des affaires contentieuses de la Commune, et surtout de l'éloignement et des difficultés de communication avec la Commune de Sceaux, la création d'audiences foraines de justice à Antony, **afin d'éviter aux justiciables de notre Commune des dérangements et pertes de temps.**

Nous avons obtenu satisfaction, et depuis le 8 Mars 1932, des audiences foraines fonctionnent régulièrement à Antony, deux fois par mois, les 1^{er} et 3^e mardis.

Depuis leur création, ces audiences avaient lieu dans la salle des réunions de l'Annexe de la Mairie.

Mais en raison de leur importance, et pour leur donner la tenue qu'elles nécessitent, elles ont été transférées, depuis le 15 Janvier 1935, dans la salle des mariages de la Mairie.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Tenant compte que la plupart de nos administrés travaillent au dehors de la Commune, et bénéficient de la semaine anglaise, la Commission, sur la proposition de M. le Maire, a décidé, dans le but de faciliter la fréquentation de la Bibliothèque communale, que celle-ci fonctionnerait tous les samedis de 16 heures à 20 h. 30.

Nous ne pouvons que nous en féliciter, car depuis cette décision qui a été appliquée le 10 Septembre 1932, notre Bibliothèque qui comprend près de 5.000 volumes, est régulièrement suivie par bon nombre de lecteurs.

Nous avons enregistré de Septembre 1933 à Juillet 1934 : 32 inscriptions nouvelles, et d'Octobre 1934 à ce jour : 40 inscriptions nouvelles.

Ce qui porte le chiffre des lecteurs à plus de 200.

Le nombre de prêts à domicile varie entre 1.000 et 1.500 volumes par mois.

PLACEMENT FAMILIAL

Il n'est pas inutile de rappeler que c'est grâce à l'influence que s'était acquise M. MOUNIÉ au Conseil Général, que tous les enfants de 1 à 3 ans de l'Hospice dépositaire de la rue Denfert-Rochereau, susceptibles de bénéficier du placement familial, sont placés à Antony.

De 1929 à fin 1934, plus de 12.500 enfants ont été mis en garde dans des familles de notre Ville ; la durée moyenne du placement a été de 20 jours environ, ce qui nous donne pour cette période, une présence de plus de 250.000 journées.

Tenant compte que la rétribution journalière des gardiennes est de 10 francs pour les enfants au-dessus de 18 mois, et de 11 francs pour ceux de moins de 18 mois, c'est une **somme de plus de 2.500.000 francs qui a été laissée à Antony** depuis 1929, et qui a contribué à apporter un peu de bien-être à quelques familles habitant notre localité.

Nous tenons d'ailleurs à préciser que la rétribution journalière des nourrices qui était de 8 francs avant 1930, a été portée aux taux indiqués ci-dessus sur l'intervention de M. MOUNIÉ, comme en fait foi, d'ailleurs, la lettre ci-après

Paris, le 17 Décembre 1929,

« Mon Cher Sénateur et Ami,

« J'ai le plaisir de t'informer qu'à la suite de ton intervention en faveur des nourrices d'Antony recevant des enfants en placement familial, le Conseil Général a, sur mon rapport au nom de la 3^e Commission, consenti à relever à 10 francs le prix de journée pour les enfants normaux, et à 11 francs pour ceux qui exigent des soins spéciaux.

« Je suis heureux de porter cette décision à ta connaissance, et te prie de croire, Mon Cher Ami, à mes sentiments les meilleurs. »

Signé : REBEILLARD,
Président de la 3^e Commission.

SAPEURS-POMPIERS

Depuis 1929 nous avons, chaque année, voté les crédits nécessaires à l'habillement et à l'équipement de nos Sapeurs-Pompiers.

De nombreux accessoires et tuyaux ont été également achetés depuis cette date. De plus, en 1934, notre Corps a été doté d'un fourgon 1^{er} Départ Delahaye.

Certes, il faut des pompiers et du matériel, mais il faut aussi de l'eau, et, dans ce domaine, un très gros effort a été fait.

Depuis 1929, il a été installé dans la Commune d'Antony, 250 bouches de lavage-incendie de 40 $\frac{m}{m}$, et 20 bouches de 100 $\frac{m}{m}$.

Nous pensons que ces chiffres sont assez éloquents. Qu'il nous suffise de signaler qu'en 1929, il y avait à Antony : 45 bouches de 40 $\frac{m}{m}$, et 1 de 100 $\frac{m}{m}$.

D'autre part, le hangar des pompes situé Place du Marché, ne répond plus aux besoins de notre Compagnie, et est tout à fait insuffisant pour remiser le matériel dont elle dispose.

Aussi, le Conseil Municipal, par délibération en date du 3 Août 1934, a-t-il décidé la construction d'une remise dont le projet a été approuvé par M. le Préfet de la Seine, le 22 Octobre 1934.

Cette remise sera située rue de Châtenay, à proximité de la Mairie. Les travaux sont d'ailleurs commencés depuis Février dernier.

Ces sacrifices n'ont pas été vains. Nous n'en voulons pour preuve que la lettre suivante qui vient de nous être adressée par le Maire de Bourg-la-Reine.

Bourg-la-Reine, le 22 Février 1935.

M. NOMBLOT, Maire
à M. MOUNIÉ, Sénateur de la Seine,
Maire d'Antony.

« Mon Cher Collègue et Ami,

« Au cours d'un incendie survenu hier dans une construction en bois appartenant à des Arméniens, le corps des Sapeurs-Pompiers d'Antony a été appelé à prêter son concours aux Sapeurs-Pompiers de Bourg-la-Reine.

« Je ne veux pas attendre plus longtemps pour vous adresser les remerciements de la Municipalité et du Conseil Municipal, pour la célérité, l'activité, le dévouement et l'aide qu'il a apporté en cette circonstance.

« Je vous serais obligé de vouloir bien être mon interprète pour lui exprimer notre vive gratitude.

« Veuillez, agréer, Mon Cher Collègue et Ami, l'assurance de nos sentiments distingués et dévoués. »

CIMETIÈRE

En dehors des crédits nécessaires au parfait entretien de notre nécropole qui ont été votés chaque année, nous avons au cours de l'année 1931, établi un projet en vue de la construction d'un mur de clôture, d'un **abri**, de **water-closets** et de l'**installation d'une fontaine** à l'intérieur du cimetière, projet qui s'est élevé à 152.234 fr. 16.

Grâce aux démarches de M. MOUNIÉ, auprès de M. le Préfet de la Seine, nous avons obtenu un secours de 55.000 francs.

En ce qui concerne les porteurs des Pompes Funèbres, nous les habillons d'une façon régulière, afin qu'ils aient toujours une tenue convenable.

SERVICE POSTAL

Grâce aux efforts constants de votre Municipalité, nous sommes enfin arrivés à obtenir la construction d'un Hôtel des Postes digne de notre Ville. Celui-ci est ouvert au public depuis le 11 Juin 1934.

La Commune a participé, dans cette construction, pour la somme de 100.000 fr. qu'elle doit payer en cinq annuités.

A ce jour, deux annuités sont versées.

Nous sommes donc enfin dotés d'un Bureau d'État, et la Commune n'a plus à supporter les frais d'ouverture du bureau de poste, de 12 à 14 heures.

Cette nouvelle organisation a apporté une amélioration notable dans tous les services au profit de notre population, et dernièrement encore, le service des correspondances pneumatiques qui était assuré par des boulistes en chemin de fer, a été transformé; il est assuré en vélos-moteurs, et comporte 19 passages quotidiens, espacés de 37 minutes, au lieu de 9 passages précédemment.

Depuis 1929, cinq boîtes aux lettres ont été installées dans différents quartiers déshérités de la Commune.

Une sur l'immeuble sis 17, avenue de l'Aunette;

Une à l'angle de la rue Julien-Périn et de l'avenue du Bois-de-Verrières;

Une à l'angle de la rue de Châtenay et de la route de Versailles;

Une à l'angle de la rue Adolphe-Pajeaud et de l'allée des Jardinets;

Une rue de Massy (ancien chemin latéral) sur la propriété de M. Nicolas.

Nous poursuivons l'installation d'une sixième boîte aux lettres dans le quartier du Pont-des-Dames. Celle-ci sera installée sur la propriété de M. Faivre, sise à l'angle des rues de Reims et de Verdun.

TIMBRE ANTITUBERCULEUX

La vente du Timbre antituberculeux dont une partie du produit nous est affectée, a été développée chaque année.

Nous restons en constante liaison avec le Dispensaire de Bourg-la-Reine, auquel nous sommes rattachés. En collaboration avec ce service, nous cherchons à dépister les malades atteints de tuberculose.

Dès qu'un cas nous est signalé, nous nous employons à obtenir dans le moindre délai le placement du malade dans un établissement approprié.

Préalablement à celui-ci, le Médecin-Chef du Dispensaire nous indique les malades qui ont besoin de secours, et grâce aux sommes ainsi recueillies, nous avons pu, jusqu'à ce jour, donner satisfaction à toutes les demandes qui nous ont été adressées.

POLICE

Interventions nombreuses pour obtenir le renforcement du Service d'Ordre, de la Circulation, et notamment avenues Aristide-Briand et d'Orléans.

MUSIQUE MUNICIPALE

L'Assemblée Municipale, dans sa séance du 21 Octobre 1929, a décidé la création d'une Harmonie Municipale qui se compose actuellement de 40 exécutants et qui fonctionne à la satisfaction de tous.

BUREAU D'ENREGISTREMENT

A plusieurs reprises, notamment par délibérations des 29 Mai et 11 Octobre 1933, l'Assemblée Municipale a signalé au Ministère des Finances, l'intérêt qui s'attacherait au transfert, à Antony, de l'un des deux bureaux de l'enregistrement de Sceaux.

Malgré différentes réclamations et de nombreuses démarches faites par notre Sénateur-Maire, il nous a été chaque fois répondu que l'on ne voyait pas la possibilité d'envisager la réalisation de ce transfert.

Nous estimons qu'en raison de l'importance de notre population, satisfaction doit nous être donnée, et nous poursuivrons nos démarches dans ce but.

INSTRUCTION PUBLIQUE

POPULATION SCOLAIRE

En 1929, notre population scolaire s'élevait à 1.200 élèves.

En 1934, celle-ci est de 2.230, **soit 1.030 enfants de plus.**

Savoir : Groupe F.-Buisson	1348
Groupe J.-Ferry.	832
Noyer-Doré.	50

Dans ce chiffre, ne sont pas compris les enfants d'âge non scolaire, qui fréquentent nos Ecoles maternelles, et dont le nombre peut être évalué à 400 environ pour les deux groupes.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Le 1^{er} Octobre 1931, nous avons ouvert le groupe scolaire Jules-Ferry qui a nécessité la création de nouvelles classes et, par voie de conséquence, celle de postes d'instituteurs et d'institutrices.

Il fut ouvert cinq classes à l'école de garçons, cinq classes à celle de filles, et deux à l'Ecole maternelle ; par suite de l'accroissement de la population, le nombre des classes est actuellement de huit chez les garçons et chez les filles, et de quatre à l'Ecole maternelle.

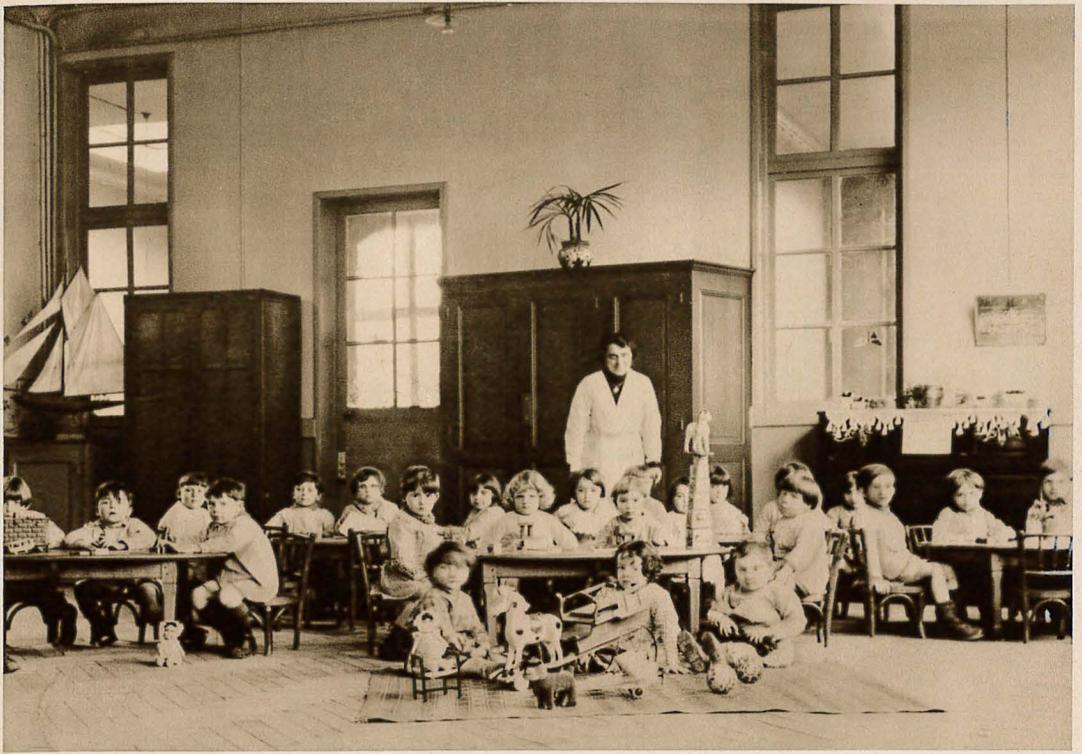
Nous ferons remarquer que les Directeurs et Directrices de ces Ecoles étaient chargés de classe, mais ceux-ci étant constamment dérangés, ce qui nuisait beaucoup à l'enseignement des élèves, le Conseil Municipal a sollicité de l'autorité supérieure, l'autorisation de décharger de classe le Directeur de l'Ecole de Garçons, et la Directrice de l'Ecole de Filles du Groupe Jules-Ferry.

L'autorité préfectorale a immédiatement donné satisfaction au vœu émis par le Conseil Municipal, et depuis le 1^{er} Février dernier, **les Directeurs et Directrices desdites Ecoles, n'ont plus à s'occuper que de la question direction.**

Au Groupe Ferdinand-Buisson, le nombre des postes qui était de 13 à l'Ecole de Filles, en 1929, a été porté à 14, et celui des Garçons est également passé de 12 à 14.

Dans ces deux dernières Ecoles fonctionne un cours complémentaire qui permet à nos enfants de préparer le brevet élémentaire, et même le brevet supérieur, sans être obligés d'aller continuer leurs études dans les Ecoles Supérieures de la Ville de Paris.

Nous n'avons rien négligé en ce qui concerne les enseignements spéciaux pour lesquels nous nous sommes attaché des maîtres particulièrement qualifiés chargés des cours de Langues Vivantes, Dessin, Gymnastique, Chant et Travail manuel.



GRUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON. — La classe enfantine



GRUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON. — La consultation médicale



GRUPE SCOLAIRE JULES-FERRY. — La toilette " des tout petits "



La consultation de nourrissons

ÉCOLE DU NOYER DORÉ

En Octobre 1931, votre Municipalité s'est trouvée devant une situation très délicate, par suite d'un afflux de la population dans la cité-jardins, dite « Le Noyer Doré », sise route de Chartres à la limite de la Commune de Massy.

L'École de Massy étant insuffisante ne pouvait accepter les enfants de ladite Cité. D'autre part, le groupe scolaire Jules-Ferry est situé à plus de 3 kilomètres, et il n'était guère possible d'envisager l'envoi des jeunes enfants à ce groupe, car ils auraient eu à emprunter deux voies à circulation intense : la route de Chartres et l'avenue d'Orléans.

Pour remédier à cet état de choses, et en vue de faciliter la fréquentation scolaire aux 50 et quelques enfants qui habitaient cette Cité, votre Municipalité s'est mise en rapport avec la Société « La Lutèce », créatrice de la Cité du Noyer Doré, afin d'obtenir la mise à notre disposition de locaux destinés à servir de salles de classe.

L'accord s'est fait très rapidement et, actuellement, deux classes provisoires fonctionnent.

GROUPE SCOLAIRE MICHALON

Comme vous venez de le constater, et quoique nos groupes actuels soient très importants, ceux-ci sont encore insuffisants ; aussi nous sommes-nous préoccupés de faire édifier un nouveau groupe au lieu dit « la Fontaine Michalon ».

Ce groupe scolaire a fait l'objet d'un concours d'architecture en Février 1932, et 31 projets ont été déposés.

Le projet primé est celui présenté par MM. HOURLIER J.-B., Premier Grand Prix de Rome, architecte D. P. L. G. et GRAVIER René, architecte S. N.

Le projet de construction dudit groupe a été approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 30 Mai 1932. Immédiatement après, toutes les démarches nécessaires ont été faites par M. MOUNIÉ, en vue d'obtenir au plus tôt, la subvention de l'État, afin de pouvoir nous permettre de contracter l'emprunt.

Le 30 Décembre 1933, l'arrêté ministériel nous accordant une subvention de 2.157.000 francs pour nous aider à acquitter les dépenses de construction scolaire intervenait.

Les démarches nécessaires à la réalisation de l'emprunt furent immédiatement entreprises, et le 23 Juin 1934, les travaux étaient mis en adjudication.

Nous ajouterons que le complément de la dépense qui est de 1.793.487 francs, est couvert par un emprunt contracté par la Commune à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse au taux d'intérêt de 6 %, et **pour lequel aucune imposition nouvelle n'a été inscrite au Budget communal.**

Les travaux sont en cours d'exécution depuis Octobre 1934, et votre Municipalité les suit d'une manière très attentive, afin que l'édification de ce troisième groupe scolaire, dont les besoins se font tant sentir, se poursuive activement.

Étant donné le chiffre des subventions nécessaires pour l'édification des Ecoles dans notre Département, qui s'élève à plus de 250 millions, et les faibles crédits mis à la disposition par l'État qui ne se montent qu'à 120 millions pour 1935 et pour toute la France, nous n'hésitons pas à faire remarquer que nous avons réalisé un véritable tour de force en réussissant à faire subventionner le nôtre dans un délai aussi court.

ÉCOLE DE PLEIN-AIR DE COUR-CHEVERNY (Loir-et-Cher)

Courant 1931, le Conseil Municipal de Montrouge a acquis une propriété à Cour-Cheverny, dans laquelle il a fondé une école de plein air pour enfants débiles.

M. Cresp, Conseiller Général, Maire de Montrouge, a eu la gentillesse de faire part à son ami M. Mounié, qu'il réservait un certain nombre de places aux enfants d'Antony.

Le Conseil Municipal, au cours de sa séance du 14 Octobre 1931 a remercié chaleureusement M. Cresp, ainsi que les Membres du Conseil Municipal de Montrouge de leur délicate attention et n'a pas manqué de profiter de faire bénéficier quelques enfants débiles de notre Commune d'un séjour en plein air.

Depuis 1931, les enfants qui lui avaient été signalés par le service médical des Ecoles comme remplissant les conditions pour un séjour à Cour-Cheverny ont été aussitôt envoyés dans cette magnifique propriété.

La durée du séjour a varié entre six mois et un an.

Depuis le début d'Août 1932, 25 enfants d'Antony ont pu bénéficier de ce séjour bienfaisant. Actuellement, 5 de nos jeunes administrés en profitent encore.

ASSISTANTE SCOLAIRE

Depuis 1928, un poste d'assistante scolaire a été créé aux Ecoles.

Ce service fonctionne à la satisfaction non seulement de la Municipalité, mais des familles de nos jeunes écoliers.

L'assistante scolaire assure la liaison entre l'Ecole et les familles d'une part, l'Administration municipale et les familles, d'autre part.

CONSULTATIONS DENTAIRES. — Un gros effort a été tenté en instituant aux Ecoles des consultations dentaires.

Un chirurgien dentiste diplômé assure gratuitement leur fonctionnement deux fois par mois.

Nous ferons remarquer qu'aucun soin dentaire n'est donné, à l'Ecole, aux enfants.

Il s'agit uniquement d'une consultation, et le dentiste chargé du service remet à chaque enfant une fiche portant indication des soins à donner. Les parents restent libres de les faire exécuter chez le chirurgien-dentiste de leur choix.

VACCINATION ANTI-DIPHTÉRIQUE

Chaque année, d'accord avec l'Inspection médicale et les Services préfectoraux, nous organisons dans nos Ecoles des séances de vaccination anti-diphtérique.

Ces séances sont suivies de plus en plus par nos enfants, et nous devons en remercier les parents qui, en accordant l'autorisation nécessaire à la vaccination de leurs enfants, nous aident à combattre cette grave et si terrible maladie qu'est le « Croup ».

En 1934, plus de 500 enfants ont pu être immunisés à l'aide du vaccin dénommé « Anatoxine Ramon ».

CAISSE DES ÉCOLES

Le nombre des enfants fréquentant les Ecoles communales augmente continuellement et, comme la plupart appartiennent à des familles de situation, sinon précaire, tout au moins très modeste, la Caisse des Ecoles leur vient en aide. Son rôle si important va s'accroissant chaque année.

La sollicitude de l'Assemblée Municipale a toujours été acquise à cette œuvre, si intéressante entre toutes. Qu'il nous soit d'ailleurs permis de rendre publiquement hommage aux Membres du Conseil d'Administration qui s'occupent avec diligence et de façon désintéressée de l'amélioration du sort de nos enfants, en rendant à leurs familles d'éminents services par ses distributions de chaussures, vêtements, tabliers, par ses cantines et ses colonies scolaires.

Pour la période de 1929 à 1934, le Conseil Municipal a accordé à la Caisse des Ecoles, des subventions s'élevant au total à la somme de 48.500 francs.

Pendant cette même période, M. MOUNIÉ obtenait du Conseil Général, des secours se montant globalement à 20.000 francs ; de plus, un versement de 3.500 francs a été effectué par le Comité du Timbre anti-tuberculeux pour envoi d'enfants en cure d'air.

CANTINES SCOLAIRES. — Au cours de la période de Janvier 1929 à 1934, les cantines scolaires ont distribué 322.337 repas, dont 51.183 gratuits ; 7.737 demi-gratuits et 21.778 aux enfants des chômeurs payés par le Budget communal.

CHAUSSURES, TABLIERS. — Poursuivant fidèlement son programme, la Caisse des Ecoles a distribué annuellement une moyenne de 600 paires de chaussures, 450 tabliers et approvisionné les Ecoles Maternelles de vêtements de rechange.

COLONIES SCOLAIRES. — En 1928, la Caisse des Ecoles dépensait une somme de 8.300 francs pour ce chapitre.

Cette dépense a augmenté progressivement, en même temps d'ailleurs que le nombre des enfants envoyés en colonies.

En 1933, nous avons dépensé 17.000 francs ;

En 1934, nous avons dépensé 22.000 francs.

Le nombre des enfants envoyés en Colonies qui était, en moyenne, de 40 pour les années 1929 à 1933, est passé à 82 en 1934.

PATRONAGE LAÏQUE

En 1929, nous avons promis de créer un patronage.

Depuis 1933, celui-ci fonctionne au groupe scolaire Jules-Ferry.

On nous reprochera peut-être d'avoir trop attendu. Ce reproche est immérité, car, dès 1929, nous nous en sommes préoccupés. Il était, en effet, nécessaire de posséder les fonds indispensables aux frais de premier établissement avant de pouvoir se permettre de créer officiellement le patronage.

Au cours des années 1929-1933, grâce aux différents dons reçus par M. Mounié pour des services rendus, nous avons pu recueillir une somme qui nous a permis de pouvoir ouvrir notre patronage en Octobre 1933.

Celui-ci est suivi d'une façon très assidue par les enfants de nos Ecoles communales. Ils trouvent à leur siège social, tout ce qui est nécessaire non seulement à leur éducation, mais aussi les jeux et distractions dont ils ont tant besoin.

A chaque séance, c'est-à-dire les jeudis et dimanches après-midi, un goûter composé de pain, chocolat et boisson, est servi à tous nos jeunes patronnés. Durant la belle saison, des sorties sont organisées et chaque semaine, des séances cinématographiques comprenant non seulement des films comiques, mais des films documentaires, leur sont données.

Pour l'année 1933, la moyenne des présences a été de 106 enfants.

A la rentrée d'Octobre 1934, nous avons retrouvé nos jeunes amis, et heureusement en nombre plus élevé.

Nous profitons d'ailleurs de l'envoi de notre programme, pour vous faire parvenir le compte-rendu moral du patronage pendant la première année de son fonctionnement.

PRIMES D'ANCIENNETÉ AUX INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

Considérant qu'il y a avantage pour l'instruction des enfants à assurer la stabilité du personnel enseignant dans la Commune, le Conseil Municipal accorde au personnel enseignant exerçant dans les Ecoles publiques de la Ville d'Antony, une prime annuelle d'ancienneté depuis le 1^{er} Janvier 1932.

Le taux de ladite prime est progressif et celle-ci n'est accordée qu'après cinq années de services dans la Commune.

VOIRIE

Comme nous l'avons promis lors des élections de 1929, nous nous sommes attachés à poursuivre l'amélioration des chemins vicinaux, ruraux et de la voirie urbaine.

Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démentis, qu'un très gros effort a été fait dans ce domaine.

D'importants travaux ont été effectués et il n'est pas douteux que nous possédons actuellement dans la plus grande partie de la Commune, une voirie qui peut supporter la comparaison avec celle des communes les mieux administrées, souvent plus avantagées que la nôtre quant à la longueur du réseau routier à entretenir et disposant de ressources que nous n'avons pas.

Voici la liste des travaux réalisés depuis 1929 :

ASSAINISSEMENT

Assainissement de la rue des Sources, de la rue Mirabeau, de l'avenue du Bois-de-Verrières (entre la rue Julien-Périn et le lotissement des Grouettes), de l'avenue d'Orléans et comblement des fossés de ladite avenue ;

Construction d'un égout route de Versailles, entre le Rond-Point de la Croix-de-Berny et l'entrée du Parc de Sceaux ;

Assainissement de la rue A.-Pajeaud et rue du Chemin-de-Fer ;

Construction d'une canalisation d'assainissement sentier de la Butte ;

Assainissement de la route de Saclay (de la limite de la Commune de Châtenay au point haut, côté Verrières-le-Buisson) ;

Assainissement des propriétés situées en bordure de la route de Versailles et l'avenue de la Croix-de-Berny (entre la gare de Berny et le rû d'Aulnay) ;

Assainissement des rues de l'Eglise et du Moulin ;

Assainissement de la rue des Mûres (de la rue Louis à la rue Prosper-Legouté) ;

Assainissement de la rue des Baconnets (de la rue Prosper-Legouté et sur 420 mètres environ) ;

Assainissement de la rue des Baconnets (de la rue A.-Pajeaud, et sur 275 mètres environ) ;

Assainissement de la voie N° 50 (entre la rue A.-Pajeaud et la rue des Glaises).

VIABILITÉ

Relevé à bout en granit route de Chartres, sur une longueur de 600 mètres ;

Relevé à bout en granit rue de la Mairie et rue de Châtenay (de la place de la Mairie à la rue de Verrières) ;

Confection de trottoirs rue de l'Abbaye et rue Velpeau ;

Mise en état de viabilité de la rue des Morteaux ;

Relevé à bout et élargissement de la chaussée avenue A.-Briand (de la Croix-de-Berny à la limite de Bourg-la-Reine) ;

Aménagement du Rond-Point de la Croix-de-Berny ;

Pavage de la plate-forme du tramway entre le Rond-Point de Berny et l'avenue de la Concorde ;

- Mise en état de viabilité de l'avenue du Petit Antony (de l'avenue d'Orléans à la rue Mirabeau) ;
- Mise en état de viabilité de la rue Mirabeau, de la rue des Sources (entre la rue du Jubilé et la rue de Verrières) ;
- Cylindrage de l'accès de la rue Prosper-Legouté au passage à niveau de la ligne stratégique ;
- Élargissement et relevé à bout de la chaussée de l'avenue A.-Briand (entre la Croix-de-Berny et la Villa Jeanne-d'Arc) ;
- Transformation en pavage mosaïque avenue Sully-Prud'homme (de la route de Versailles, à la limite de la Commune de Châtenay) ;
- Mise en état de viabilité de la rue A.-Pajeaud ;
- Prolongement de l'avenue Le Nôtre jusqu'à la route de Versailles (ouverture de l'avenue Le Brun) ;
- Mise en état de viabilité de la rue du Chemin-de-Fer, de la rue de Massy (ancien Chemin Latéral), de la rue des Crocheteurs, sur une longueur de 120 mètres, du chemin de Verrières à Bourg-la-Reine (entre la rue de Châtenay et l'avenue des Coquelicots) ;
- Pavage du sentier de la Butte ;
- Construction d'une passerelle en ciment armé rue Céline, sur la rivière de Bièvre ;
- Élargissement et remise en état de la chaussée de la route de Chartres ;
- Élargissement de la rue de Châtenay, entre la rue de l'Abbaye et la rue de l'Eglise ;
- Mise en état de viabilité de la rue des Gouttières, sur une longueur de 120 mètres et de la rue Julien-Périn, sur 75 mètres ;
- Amélioration des rues Céline, Madeleine et Jean-Jaurès ;
- Mise en état de viabilité, sur toute sa longueur, de l'avenue du Bois-de-Verrières (1.200 mètres environ) ;
- Pavage rue de Verrières ;
- Amélioration de la rue de Verrières (de la rue des Gouttières à l'avenue du Bois-de-Verrières) ;
- Rechargement cylindré de la rue Prosper-Legouté (de la rue Mirabeau à la route de Chartres) ;
- Élargissement du Pont sur la Bièvre, avenue d'Orléans ;
- Mise à l'alignement à 30 mètres de l'avenue A.-Briand (entre la Commune de Bourg-la-Reine et la Croix-de-Berny) ;
- Relevé à bout et élargissement de la chaussée de l'avenue d'Orléans (de la rue de la Mairie à la limite de la Commune) ;
- Élargissement de l'avenue A.-Briand (entre la Villa Jeanne-d'Arc et la rue de la Mairie) ;
- Mise en état de viabilité de l'avenue du Petit Antony, entre le Chemin-de-Fer et la place Michalon ;
- Mise en état de viabilité de la rue de Verrières, (entre l'avenue du Bois-de-Verrières et la limite de la Commune de Verrières-le-Buisson) ;
- Cylindrage de la rue Prosper-Legouté (de la place Michalon à la ligne de chemin de fer) ;
- Mise en état de viabilité de la rue Prosper-Legouté (de la rue du Moulin à la place Michalon) ;
- Réfection du trottoir pavé avenue des Deux-Gares (entre la rue de la Mairie et la rue Céline) ;
- Pavage de la ruelle des Champs ;
- Amélioration du débouché de la rue des Rabats sur l'avenue d'Orléans ;

Pavage à frais communs avec la Commune de Massy, de la rue André-Chénier (ancienne voie fondue) ; de la rue A.-Pajeaud à la rue de Massy ;

Abatage et plantation d'arbres avenue d'Orléans ;

Élargissement de la chaussée de la rue de la Mairie ;

Transformation en mosaïque de la rue de Châtenay (entre l'avenue de la Croix-de-Berny et la route de Versailles) ;

Aménagement du carrefour de l'avenue Le Brun et de la route de Versailles ;

Pavage ruelle à Riou ;

Mise en état de viabilité de la rue de l'Eglise et du Moulin avec élargissement de cette dernière voie ;

Aménagement du raccordement de la rue des Mûres avec l'avenue d'Orléans ;

Raccordement de la rue du Bel-Air au chemin de Wissous ;

Rescindement du Chemin Vicinal ordinaire N° 1, entre la rue A.-Pajeaud et la limite de la Commune de Verrières ;

Aménagement de la place de l'Eglise ;

Élargissement de la rue des Sources (entre la rue du Jubilé et la rue du Moulin) ;

Mise en état de viabilité de la rue des Mûres (entre la rue Louis et la rue Prosper-Legouté), rue des Baconnets (de la rue Prosper-Legouté et sur 420 mètres), de la rue des Baconnets (de la rue A.-Pajeaud et sur 275 mètres) ;

Mise en état de viabilité de la voie N° 50, par application du plan d'aménagement (de la rue A.-Pajeaud à la rue des Glaises) ;

Construction d'une bande pavée (côté numéros pairs) : a) de l'avenue A.-Briand, entre la Croix-de-Berny et le pavage existant à 35 mètres au-delà de la rue Buffon ; b) de l'avenue d'Orléans, entre le pont sur la Bièvre et le pont de la ligne stratégique.

D'autre part, chaque année, à l'approche de la mauvaise saison, des chemins en mâchefer ont été établis dans de nombreuses voies, pour lesquelles il n'avait pas encore été possible de dresser un projet de mise en viabilité.

Nous indiquerons au hasard :

Avenue François-Molé prolongée ; rue Julien-Périn ; rue des Sources prolongée ; rue des Baconnets ; rue des Glaises ; chemin de Verrières à Bourg-la-Reine ; rue des Hautes Berges ; rue des Saubergeaux (Rabats) ; chemin latéral, entre les lignes du chemin de fer.

Pour terminer ce chapitre si important de la voirie, nous signalerons que depuis de nombreuses années, l'Assemblée Municipale réclame l'élargissement du pont de la ligne stratégique avenue d'Orléans, et celui du pont de la ligne de Paris-Limours situé avenue du Petit Antony.

Nous sommes en mesure d'affirmer que les travaux d'élargissement du pont de la ligne stratégique **vont commencer** et que sa largeur sera portée à 21 mètres.

Quant à celui de l'avenue du Petit Antony, qui va être élargi à 16 mètres, les travaux viennent d'être votés et commenceront vraisemblablement à la fin de cette année.

Le souci d'amélioration de l'Administration Municipale s'est également étendu aux nombreuses voies privées qui existent dans notre Commune et qui ne bénéficient pas d'une bonne viabilité ; aussi chaque fois que cela a été possible, nous avons fourni à nos administrés habitant ces voies, le mâchefer nécessaire à l'entretien de leurs rues.

Nous ajouterons que de nombreuses lettres de remerciements attestent leur reconnaissance.

GOUDRONNAGE DES VOIES

Il ne suffit pas de mettre des voies en état de viabilité, il faut également en assurer l'entretien si l'on veut que les travaux exécutés aient une durée normale ; aussi chaque année, procédons-nous tant dans les chemins vicinaux, ruraux, que dans la voirie urbaine à des travaux de goudronnage de nos voies non pavées.

Nous ne voulons pas énumérer ici les voies goudronnées chaque année depuis 1929, mais qu'il nous soit permis d'en donner un aperçu en établissant la liste de celles qui ont été goudronnées au cours de l'année 1934 :

Chemins vicinaux ordinaires. — Route de Wissous, entre l'avenue Jules-Ferry et le passage à niveau ; rue des Rabats ; avenue François-Molé ; rue de Verrières ; avenue du Bois-de-Verrières ; avenue de la Croix-de-Berny.

Chemins ruraux. — Rue Prosper-Legouté ; rue des Mûres ; rue Mirabeau ; rue du Lavoir ; rue du Jubilé ; rue des Sources ; rue de Massy (ancien chemin latéral) ; rue des Grouettes ; chemin de Verrières à Bourg-la-Reine ; rue des Gouttières ; rue des Crocheteurs ; rue des Morteaux.

Voies urbaines. — Avenue des Marronniers ; rue du Parc ; rue Voltaire ; rue Victor-Hugo ; rue de l'Ancien Château ; rue Florian ; rue Carnot ; rue Mozart ; rue Buffon ; promenade du Barrage ; avenue Gambetta ; rue Louis-Barthou (ancienne rue Yvon) ; avenue de la Concorde ; rue Dupressoir-Chailloux ; rue du Chemin-de-Fer ; boulevard Colbert ; rue Lecommandeur ; rue du Val-Fleury ; rue George-Sand ; rue Thiéry ; rue de l'Avenir ; rue du Progrès ; rue de la Prévoyance ; rue de la Mutualité ; rue de Bellevue ; rue Louis ; rue Germaine ; rue Maninville ; rue de la Marne ; rue de Verdun ; rue de Reims ; rue de Soissons ; rue d'Arras ; rue de la Paix ; rue de Bône ; rue Madeleine ; rue Céline ; rue Jean-Jaurès ; rue du Marché ; rue des Marguerites ; rue des Champs ; rue Pasteur ; rue Curie ; rue Angélique ; rue des Augustins ; rue Henriette ; rue Marie-Laure ; rue du Vert-Buisson ; rue de l'Abbaye ; rue Fondouze ; rue des Quatre-Cadran ; rue de l'Aunette ; rue du Docteur-Carel ; rue du Coteau ; allée des Pâquerettes ; allée des Roses, ainsi que la voie reliant ces deux rues ; rue Ricquebourg ; rue Emile-Zola ; rue Langlois ; avenue Manin ; avenue Diane ; rue du Nord ; rue du Sud ; rue de l'Ouest ; rue Liénard ; rue Victor-Clément ; rue Molière ; rue des Amandiers ; rue Vaillant.

INSTALLATION DE BANCS ET D'URINOIRS

BANCS. — 42 bancs ont été placés sur le territoire de notre Commune. Depuis longtemps, la population réclamait cette amélioration.

URINOIRS. — Nous avons pu obtenir l'**installation gratuite**, par la Société Giraudy, de six urinoirs qui ont été placés aux endroits ci-après :

Avenue Aristide-Briand (face l'avenue des Marronniers) ; avenue d'Orléans (Pont d'Antony) ; avenue d'Orléans (Marché du Petit-Massy) ; place de l'Eglise ; Fontaine Michalon ; rue de Fresnes.

CONSTRUCTION D'UN CANAL DESTINÉ A REMPLACER LA BIÈVRE ET LA FAUSSE BIÈVRE

Lors de l'exécution des travaux d'assainissement rue Adolphe-Pajeaud, M. MOUNIÉ est intervenu auprès du Préfet de la Seine en vue de faire dresser un projet de dérivation de la Bièvre dans un canal d'assainissement entre la limite du Département de la Seine et la rue Prosper-Legouté.

Il a fait remarquer le très gros intérêt que présenterait l'établissement d'un bassin de retenue à Antony, combiné avec la déviation de la Bièvre actuelle redressée et ramenée dans son lit naturel.

Il a ajouté que ces travaux auraient pour effet, en régularisant le débit de la rivière à l'aval, de protéger contre les inondations la Commune d'Antony et de permettre le drainage de cette contrée insalubre située sur le thalweg de la vallée.

La Commune a dû s'engager à céder gratuitement au Département les terrains nécessaires à l'assiette du canal projeté. Nous pouvons affirmer que ce travail a rendu de signalés services à toute la population laborieuse qui habite le quartier de la rue A.-Pajeaud, et nous pouvons affirmer, en outre, que la construction dudit canal a eu le double avantage **d'assainir complètement la vallée de la Garenne et les voies des lotissements qui y débouchent.**

ASSISTANCE ET HYGIÈNE SOCIALE

TRANSPORT DES MALADES

Afin d'éviter une attente prolongée aux malades dont le transport dans un hôpital ou une clinique est réclamé d'urgence, nous avons fait l'acquisition, en 1932, d'une seconde ambulance municipale.

RISTOURNE D'OCTROI AUX FAMILLES NOMBREUSES

Par délibération du 6 Octobre 1932, le Conseil Municipal a voté des allocations communales aux familles nombreuses.

Toute famille de nationalité française domiciliée dans la Commune depuis une année au minimum, qui compte au moins trois enfants vivants âgés de moins de 13 ans, touche à partir du troisième enfant une allocation annuelle de 20 francs par enfant.

Pour 1934, le montant de ces allocations s'est élevé à 7.000 francs.

ARGENT DE POCHE AUX VIEILLARDS

Par délibération du 4 Août 1930, l'Assemblée Municipale a voté aux vieillards, infirmes et incurables, assistés obligatoires ayant leur domicile de secours à Antony et hospitalisés soit dans la Seine, soit dans un autre Département, des allocations, dites d'argent de poche, dont le taux a été fixé à 10 francs par mois ; ceci leur permet de se payer **quelques petites douceurs**, et de ne pas être en infériorité vis-à-vis de leurs camarades résidant à Paris qui bénéficiaient de cette faveur.

NOUVEAUX TAUX D'ASSISTANCES

Jusqu'en 1929, le taux mensuel maximum de l'Assistance obligatoire aux vieillards, était fixé à 30 francs ; quant au taux de l'Assistance aux femmes en couches, il était de 2 fr. 75 par jour.

D'autre part, les primes d'allaitement étaient fixées uniformément à 15 francs par mois.

La loi des Finances du 16 Avril 1930 a, dans son article 169, révisé les taux maxima et minima des assistances ci-dessus et le Conseil Municipal n'a pas manqué aussitôt d'appliquer à Antony les taux maxima prévus par ladite loi et qui sont :

Assistance obligatoire aux Vieillards, aux Infirmes et aux Incurables :

Taux mensuel : 80 francs.

Assistance aux Femmes en couches : taux journalier 7 fr. 50.

Prime d'allaitement : 45 francs pour les six premiers mois suivant l'accouchement et 15 francs pour chacun des six mois suivants.

Nous tenons d'ailleurs à faire remarquer que depuis longtemps, l'Assemblée Municipale demandait non seulement que les Communes soient autorisées à augmenter les taux d'assistance, mais aussi que l'âge limite pour le bénéfice de l'assistance obligatoire aux vieillards soit abaissé. Elle a à nouveau profité de cette circonstance pour transmettre à M. le Préfet de la Seine et à M. le Président du Conseil le vœu ci-après :

Le Conseil,
A l'unanimité,
Emet le vœu :

Que le taux de l'assistance obligatoire aux vieillards soit plus en rapport avec le coût actuel de la vie et invite les Pouvoirs Publics à vouloir bien envisager d'abaisser l'âge limite pour le bénéfice de l'assistance aux vieillards à 65 ans.

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE

Comme toujours, les demandes d'assistance médicale gratuite ont été examinées avec la plus grande bienveillance.

Pour l'année 1933, le contingent que nous avons eu à rembourser au Département, pour ce chapitre s'élève à plus de 250.000 francs.

ASSISTANCE AUX FEMMES EN COUCHES

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, dans sa séance du 3 Mars 1930, a décidé « que le maximum de ressources journalières, compte tenu des jours non ouvrables, compatibles avec l'attribution de l'assistance aux femmes en couches, serait porté de 32 à 36 francs pour les ménages sans enfant et à 32 francs pour une femme seule sans enfant. Ce chiffre est majoré de 7 francs au lieu de 6 francs par jour et par enfant à charge. »

PRIMES A LA NATALITÉ

Des primes départementales à la natalité sont accordées aux mères de famille résidant depuis un an dans une des Communes du Département et ayant au moins deux enfants vivants lorsqu'il leur en naît un nouveau.

L'Assemblée Municipale, par délibération du 30 Mai 1930, a décidé d'accorder aux mères de famille bénéficiaires de la prime départementale, une majoration communale fixée à 50 francs.

DISTRIBUTION DE LAYETTES

Depuis le 1^{er} Janvier 1933, toute mère de famille, bénéficiaire de l'assistance aux femmes en couches, a droit à une layette lors de la naissance de l'enfant.

Cette décision a été prise par le Conseil Municipal dans sa séance du 6 Octobre 1932.

A ce jour, 72 layettes ont été distribuées.

CONSULTATION DE NOURRISSONS

Il n'est pas inutile de rappeler, car de nombreux nouveaux administrés peuvent l'ignorer, que sur l'initiative de M. MOUNIÉ qui était encore, à l'époque, Conseiller Général de la Seine, une consultation départementale de nourrissons a été créée à Antony, fin 1926.

Cette consultation qui est absolument gratuite est assurée par M. le Docteur Baudrand, médecin de l'Assistance Publique et les séances ont lieu les lundis et vendredis de chaque semaine, à 9 h. 30.

Elle est installée 2, rue de Châtenay, dans un local de l'Assistance Publique, **local qui a été aménagé par les soins et aux frais de la Commune.**

Des distributions gratuites de lait stérilisé nécessaire à l'alimentation de l'enfant, lorsque la mère est incapable de le nourrir au sein ou que son lait est insuffisant, ont lieu tous les jours. Les enfants bénéficient de ces distributions de lait stérilisé jusqu'à l'âge de 20 mois et exceptionnellement jusqu'à l'âge de 22 mois sur l'avis du docteur.

Nous ajouterons qu'une prime d'assiduité de 25 francs est allouée à toute mère dont l'enfant aura été présenté régulièrement aux consultations et à la pesée jusqu'à l'âge d'un an. Cette prime est doublée si la mère allaite encore son enfant. A signaler, d'ailleurs, que toute mère nourrissant son bébé reçoit, en outre, une somme de 1 franc à chaque présentation de l'enfant.

Le nombre des enfants inscrits à ladite consultation a été de 1.200 environ, de 1929 à 1934.

Pendant la même période, 100.000 litres de lait ont été distribués à ces enfants.

Pour l'année 1934 seule, le nombre d'enfants inscrits a été de plus de 203, et le nombre de litres de lait distribués, de 18.040 exactement.

Il y a lieu également de faire remarquer que la création de cette consultation a eu, une répercussion des plus importantes, puisqu'elle a permis de constater une diminution notable de la mortalité infantile.

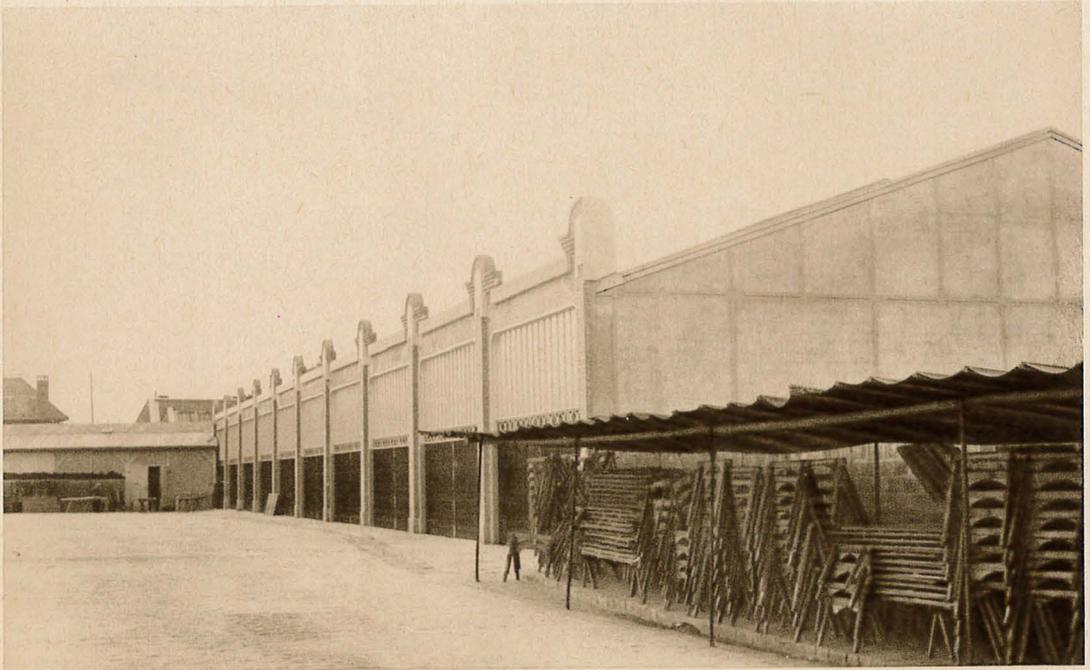
En effet, la moyenne de la mortalité infantile est, pour le département de la Seine de 8,20 %.

Elle s'est élevée, pour les enfants fréquentant la consultation de nourrissons, de 1929 à fin 1934, à 2,24 % seulement.

HOPITAL INTERCOMMUNAL

Comme nous nous y étions engagés, nous avons poursuivi l'édification d'un hôpital intercommunal ; mais malgré tous nos efforts et toutes les réunions que nous avons provoquées, il nous a été impossible d'aboutir, l'entente n'ayant pu se faire entre les diverses Communes du Canton sur l'emplacement dudit hôpital et le Ministère de la Santé Publique n'ayant pas maintenu le pourcentage de la subvention qui nous avait été formellement promis.

Le nouvel
Hôtel des Postes



Marché du Centre. — Le nouveau hall couvert



Groupe scolaire de la route de Wissous



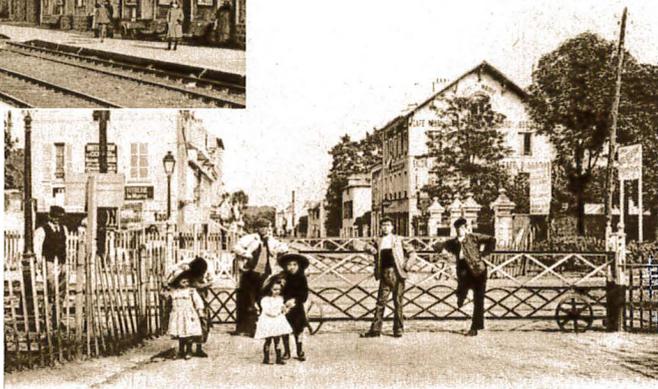
L'arbre de Noël 1934 au patronage laïque municipal

AVANT LA SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU DE LA RUE DE LA MAIRIE

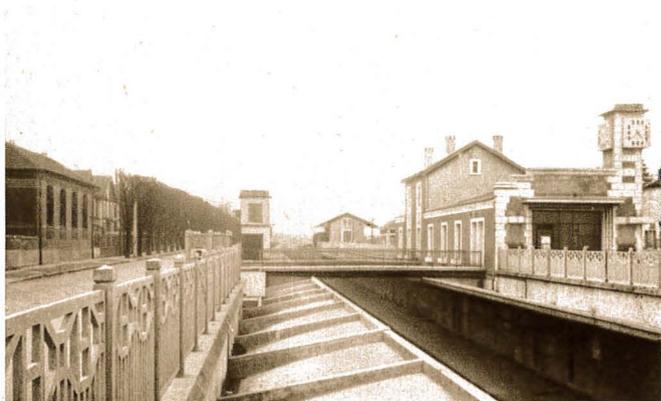


La gare

L'ancien passage à niveau



LES ABORDS DE LA GARE ACTUELLE



La nouvelle gare et les quais couverts



Le pont
remplaçant l'ancien passage à niveau

QUELQUES VOIES DE LOTISSEMENTS AVANT ET APRÈS L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

AVANT

APRÈS



La rue de la Mutualité



La Villa Henriette



Le boulevard Colbert

EAU

Depuis 1929, de nombreuses canalisations ont été installées. On peut dire que c'est une des questions à laquelle nous nous sommes le plus attachés, car nous connaissions les besoins considérables et justifiés de nos concitoyens.

Il n'est pas inutile de rappeler que, quoique ayant les crédits nécessaires, les Communes ne peuvent faire installer toutes les conduites dont elles voudraient doter les riverains des voies qui en sont dépourvues.

En effet, le Syndicat intercommunal accorde chaque année aux communes un linéaire de canalisations, et la Compagnie Générale des Eaux ne peut poser au-delà du linéaire qui leur est accordé.

De nombreuses réclamations ont été faites par le Conseil Municipal, et nos délégués au Syndicat Intercommunal au sujet de l'insuffisance de la dotation allouée à la Commune d'Antony, chaque année.

M. MOUNIÉ est également intervenu, à différentes reprises, auprès du Président du Syndicat Intercommunal des Eaux, son ami M. Th. TISSIER, et on peut dire que c'est grâce à ses démarches incessantes que nous avons pu profiter d'un linéaire de canalisations aussi important que celui qui a été installé, depuis 1929, sur le territoire d'Antony.

Qu'il nous soit d'ailleurs permis de donner un simple extrait d'une lettre de M. TISSIER, à M. MOUNIÉ, datée du 25 Janvier 1935, en réponse à une de ses dernières réclamations.

« Monsieur et Cher Collègue,

« Par lettre du 12 Décembre dernier, vous signalez que.. ..

« Dans ce domaine, comme dans tout autre, le Syndicat s'est toujours appliqué
« à maintenir la balance égale entre les Communes ; il n'a jamais manqué d'exa-
« miner les cas particuliers et les besoins spéciaux qui lui étaient signalés par
« celles-ci et d'en tenir compte dans toute la mesure compatible, d'une part,
« avec les possibilités financières très restreintes du Premier Établissement de
« la Banlieue, d'autre part, avec les intérêts généraux de l'ensemble des Communes
« syndiquées dont il a la charge. C'est ainsi qu'en ce qui concerne spécialement
« votre Commune, le linéaire des canalisations locales exécutées depuis l'entrée
« en vigueur du traité syndical, atteint **14 kilomètres dépassant** d'environ
« **7 kil. 5 le linéaire moyen établi** par Commune pendant la même période
dans l'ensemble de la Banlieue ».

Ceci dit, qu'il nous soit permis de signaler que **30 kilomètres 165 mètres** exactement de canalisations ont été posés dans la Commune d'Antony, du 1^{er} Janvier 1929 au 31 Décembre 1934.

Nous signalerons que sur ce linéaire, 2.528 m. 14 ont été installés rue de Châtenay, route de Wissous et avenue d'Orléans, au titre d'amélioration du service. Ces canalisations étaient demandées depuis de nombreuses années par l'Assemblée Municipale.

La répartition par année s'établit de la façon suivante :

Année 1929	5.891,76
Année 1930	8.239,12
Année 1931	4.014,88
Année 1932	5.015,12
Année 1933	3.148,06
Année 1934	3.856,07
Total	30.165,01

COLS DE CYGNE. — Par suite de la sécheresse, nous avons, au cours de l'été 1934, fait procéder à l'installation provisoire de cinq cols de cygne, pour permettre aux habitants des quartiers ci-après, dont les voies étaient ou sont dépourvues de canalisations, de pouvoir s'alimenter en eau potable.

Angle voie des Mûres et rue Prosper-Legouté ; rue Prosper-Legouté ; rue des Hautes-Bièvres ; rue des Sources (angle rue de la Station) ; rue des Morteaux (face l'impasse Curie).

M. MOUNIÉ a profité de cette situation exceptionnelle pour faire remarquer à nouveau au Syndicat des Eaux que le linéaire annuel mis à notre disposition, était notoirement insuffisant, eu égard à nos besoins et a sollicité une dotation supplémentaire de 1.084 mètres qui lui a été accordée.

Ce linéaire supplémentaire a permis d'alimenter les voies suivantes :

Chemin des Baconnets, sur une longueur de	465 mètres.
Rue Prosper-Legouté, —	65 mètres.
Route de Versailles, —	55 mètres.
Aven. François-Molé et r. des Hautes-Bièvres.	465 mètres
Rue des Sources prolongée, sur une long. de	35 mètres

CANALISATIONS D'EAU A INSTALLER EN 1935. — En Mars dernier, le Syndicat Intercommunal des Eaux nous a notifié le linéaire accordé à notre Commune pour 1935, et qui s'élève à 2.000 mètres.

Nous avons aussitôt procédé à l'examen des demandes qui nous ont été adressées, et votre Municipalité a soumis à l'Assemblée Municipale, qui l'a approuvé dans sa séance du 18 Mars, le programme suivant :

Rue du Chemin-de-Fer	638 mètres.
Rue Julien-Périn.	190 mètres.
Rue des Sources prolongée	190 mètres.
Rue de Verrières	420 mètres.
Rue des Basses-Bièvres	350 mètres.
Rue des Baconnets	372 mètres.

Dès les formalités administratives terminées, nous nous mettrons aussitôt en rapport avec la Compagnie des Eaux pour faire activer l'exécution des travaux, après avoir sollicité les 160 mètres supplémentaires pour donner satisfaction à tous les habitants de ces rues.

GAZ

Malgré l'extension de l'éclairage public par l'électricité, nous n'avons pas abandonné la question du gaz, car il a fallu donner satisfaction aux habitants de nombreux quartiers deshérités de la Commune.

Différentes voies étaient encore dépourvues de canalisations de gaz et nous y avons remédié dans la mesure de nos moyens.

Depuis 1929, 22.574 mètr. 84 exactement, **soit 22 kil. 500** en chiffres ronds de conduites de gaz ont été installés dans la Commune d'Antony.

En ce qui concerne l'éclairage public, au fur et à mesure de la réception des travaux d'éclairage par l'électricité, nous avons fait procéder à l'enlèvement des candélabres devenus inutiles, et c'est ainsi que nous avons été amenés à procéder à la suppression de 179 candélabres à gaz. Ce mode d'éclairage est en dégression ; il n'existe plus sur notre territoire que 75 appareils en service.

ÉLECTRICITÉ

Comme nous l'avions promis, nous avons intensifié dans notre Commune l'éclairage public par l'électricité.

Depuis 1929, de nombreuses voies qui n'avaient pour tout éclairage que les faibles lueurs de candélabres à gaz, sont dotées maintenant d'un éclairage rationnel dont une partie reste allumée jusqu'au lever du jour.

Malgré la dépense engagée nous n'avons pu, au cours de ces six années, éclairer toutes nos voies à l'électricité. L'étendue de notre territoire (960 hectares) et la longueur de notre réseau de voies (76 kilomètres) en sont d'ailleurs la cause.

Nos installations ont été réalisées par tranches dont ci-dessous détail :

Avenues Aristide-Briand et d'Orléans, rue de la Mairie et rue de Châtenay (partie)	250.192 fr.
Route de Versailles, avenue des Marronniers, rue de Châtenay (partie), boulevard Muret, avenue de la Croix-de-Berny (partie), avenue du Bois-de-Verrières (partie), rue de Verrières (partie), rue de Fresnes, avenue des Deux-Gares, rue du Marché, rue de l'Abbaye, rue Persil, rue de l'Eglise, rue du Jubilé, rue du Moulin, rue Augusta, avenue du Petit-Antony (partie), route de Wissous (partie).. .. .	555.912 fr.
Rue Prosper-Legouté (partie), avenue de la Croix-de-Berny, rue des Marguerites, avenue François-Molé (partie), rue Madeleine, rue Céline, rue Jean-Jaurès, Hôtel des Postes	113.400 fr.

Rue des Morteaux, rue des Sources, avenue François-Molé, rue des Hautes-Bièvres, rue Fondouze, rue des Quatre-Cadrams, rue du Lavoir, rue Bourgneuf, ruelle à Riou, ruelle des Champs, rue Mirabeau, rue Prosper-Legouté, rue des Mûres, route de Wissous, chemin de Verrières, rue A.-Pajaud, avenue du Bois-de-Verrières, rue de Verrières, rue Velpeau et rue de Massy (ancien Chemin latéral).. 284.720 fr.

Avenue Aristide-Briand (entre la Croix-de-Berny et la limite de Bourg-la-Reine). 19.925 fr.

L'ensemble des travaux exécutés depuis 1929 s'élèvent donc à 1.224.149 francs, soit 1.225.000 francs en chiffres ronds.

Nous ferons remarquer que le prix de 19.925 francs pour l'installation de l'éclairage public entre la Croix-de-Berny et la limite de Bourg-la-Reine, **ne représente que la moitié de la dépense réelle**, M. MOUNIE ayant obtenu que la Société d'Aménagement Urbain (Parc de Sceaux) participe pour moitié aux travaux d'électrification.

Nous vous disions plus haut que, par suite de l'extension de l'éclairage public par l'électricité, nous avons fait procéder à la suppression de 179 candélabres à gaz depuis 1929. Nous pouvons ajouter que depuis la même époque, le nombre des foyers d'éclairage public par l'électricité s'est accru dans des proportions beaucoup plus considérables.

En effet, le nombre d'appareils d'éclairage public, installés dans la Commune depuis le 1^{er} Janvier 1929 s'élève à 940, se décomposant de la façon suivante :

Puissance. . .	500 w.	300 w.	200 w.	150 w.	100 w.
Nombre.. . .	6	190	126	514	104

Nous ajouterons que dans ces chiffres sont compris les foyers installés dans les lotissements et qui sont au nombre de 305.

APPLICATION DE NOUVEAUX TARIFS. — Comme nous vous l'avons fait connaître par voie d'affiches, nous avons pu obtenir de la Société Sud-Lumière de nouveaux tarifs spéciaux de vente de l'énergie électrique (basse tension), qui sont applicables à partir du premier relevé suivant le 1^{er} Janvier 1935.

Pour permettre à nos administrés d'être exactement renseignés sur cette question, nous avons fait éditer une notice dont nous vous adressons ci-joint un exemplaire.

TRANSPORTS

LIGNE PARIS-SCEAUX-LIMOURS

SUPPRESSION DES PASSAGES A NIVEAU. — Nous vous disions, en 1929, que nous allions poursuivre avec acharnement la réalisation des projets.

Nous ne vous avons pas trompés puisqu'à ce jour, tout au moins en ce qui concerne la ligne Paris-Sceaux-Limours, et notamment la Commune d'Antony, tout est terminé.

Il faut pourtant signaler que M. MOUNIÉ s'est non seulement attaché à cette question d'une façon toute spéciale pour la faire aboutir, mais que dès le début des travaux, il n'a fait que multiplier ses démarches tant auprès de la Direction Générale du Chemin de Fer Paris-Orléans, qu'auprès du Ministère des Travaux Publics pour obtenir, dans l'intérêt des usagers, des modifications au projet, voire des améliorations non prévues à celui-ci.

En effet, le projet prévoyait la remise en état de la gare ancienne ; des quais sans marquises, ni auvents ; aucun water-closet sur lesdits quais, etc., etc.

Ces erreurs ou oublis n'ont pu être réparés que grâce à une action énergique de tous les jours.

Nous poursuivons actuellement nos démarches en vue de l'électrification de la ligne, et nous pensons que cette nouvelle réalisation sera accomplie au cours de l'année 1936.

CRÉATION D'UNE HALTE A LA FONTAINE MICHALON. — Dès que la Chambre eut ratifié la cession des lignes Paris-Sceaux et Paris-Limours à la Compagnie du Chemin de Fer Métropolitain, M. MOUNIÉ se mit en rapport avec la Commission compétente du Sénat, et moins de 24 heures après, celui-ci avait, à son tour, voté le projet.

Aussitôt, rendez-vous fut pris avec les Ingénieurs de la Compagnie du Chemin de Fer Métropolitain, les plans de la future gare de Michalon furent établis et l'emplacement choisi.

Malheureusement, le Conseil Général fut saisi de nombreuses demandes de gare dans l'intérieur de Paris, et dans ces conditions, décida de remettre à plus tard l'édification des trois gares que M. MOUNIÉ avait demandée en 1926 (Pont-Royal, Parc de Sceaux, Michalon).

Informé de ces faits, le Conseil Municipal d'Antony prenait, le 29 Mai 1933, la délibération suivante :

« M. le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 1^{er} Décembre 1926, sur sa proposition, le Conseil Général de la Seine émettait le vœu que la Compagnie d'Orléans crée une halte entre Massy-Verrières, au lieu dit « La Fontaine Michalon ». Depuis, il n'a cessé, mais vainement, de réclamer la création de cette halte.

« Il rappelle, en outre, qu'au moment où il avait l'honneur de siéger au sein de l'Assemblée Départementale, et quand est intervenue la décision du rattachement des lignes Paris-Sceaux et Paris-Limours au Chemin de Fer Métropolitain, il a déposé un projet de délibération sollicitant la création de trois stations nouvelles : une à Bagneux, une autre au Parc de Sceaux, et la troisième, **la plus importante, à la Fontaine Michalon.**

« Dès que la transformation des lignes Paris-Sceaux et Paris-Limours en lignes métropolitaines fut votée par le Parlement, M. MOUNIÉ intervint tant auprès du Préfet que de la Compagnie du Chemin de Fer Métropolitain, en vue d'obtenir la station promise à la Fontaine Michalon, ainsi d'ailleurs que celle du Pont-Royal, à Bagneux, aidé pour celle-ci, par M. CRESP, Conseiller Général.

« Ladite Compagnie prépara immédiatement un projet d'installation de gare et après un rendez-vous sur place avec les Ingénieurs de la Compagnie, le futur emplacement fut choisi.

« Aussi, la Municipalité éprouva-t-elle une désillusion en apprenant qu'au cours de sa dernière séance, le Conseil Général avait décidé que, faute de ressources, aucune nouvelle gare ne serait créée pour le moment.

« M. le Maire fait remarquer que la Municipalité avait été au-devant de l'Administration en sollicitant elle-même d'ajourner la création de la halte de Sceaux, mais elle s'élève contre la non-crédation immédiate de celle de Michalon distante de près de 3 kilomètres de la gare d'Antony et ceci, d'autant plus que depuis près de 10 ans, elle était, à de nombreuses reprises, intervenue auprès de la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Orléans, pour obtenir cette création réclamée par la population habitant les lotissements situés dans ledit quartier.

« Le Conseil,

« Sur la proposition de M. le Maire,

« Émet le vœu :

« Que le Conseil Général de la Seine veuille bien, conformément aux divers vœux émis par cette Assemblée, sur la demande de M. MOUNIÉ, revenir sur sa délibération et envisager la création d'une halte au lieu dit « La Fontaine Michalon », à Antony, station réclamée depuis plusieurs années, et dont la création immédiate est indispensable. »

— Le 12 Septembre 1934, au cours d'une séance du Comité de l'Exposition de 1937, M. MOUNIÉ élevait une énergique protestation contre la prétention de ce Comité et réclamait avec la plus grande énergie la création de la halte de Michalon dans le délai le plus court.

— Nous signalerons, d'autre part, que nous avons obtenu dernièrement que le train n° 277, partant de Paris-Denfert à 19 h. 18, s'arrête à la Station de la Croix-de-Berny.

TRANSPORTS DES COLIS POSTAUX

Durant de nombreuses années, nous avons poursuivi l'extension du service de livraison des colis postaux dans toute l'étendue de la Commune.

Malgré différentes fins de non-recevoir de la part de la Compagnie du P.-O., nous avons pu obtenir que les livraisons s'effectuent à domicile dans toute l'étendue de la Commune et ce, depuis 1932.

SUPPRESSION DES PASSAGES A NIVEAU DE LA LIGNE DE MASSY-PALAISEAU A CHOISY-LE-ROI

Le Conseil Municipal a également réclamé la suppression des passages à niveau de cette ligne de chemin de fer situés sur notre territoire et notamment, ceux de la route de Wissous et de la rue Prosper-Legouté.

Il a pu obtenir que les projets de suppression soient établis par les Services des Ponts et Chaussées, et l'Assemblée Municipale a été appelée, en 1930, à accepter les projets qui lui étaient présentés. Ceux-ci ont été adoptés sous certaines réserves de principe.

Nous poursuivrons avec acharnement la réalisation desdits projets.

LIGNE PARIS-CHARTRES

Nous n'avons pas négligé la ligne de Paris-Chartres. Malheureusement, après avoir obtenu que les travaux soient repris sur le parcours Massy-Palaiseau-Châtenay, la crise économique, les embarras financiers de l'Etat et surtout le déficit de l'exploitation de toutes les lignes de chemins de fer français ne nous ont pas permis d'obtenir des crédits pour continuer les travaux ni en 1934, ni en 1935.

LIGNE 88

A la demande de la Municipalité, de nombreuses améliorations ont été apportées à la ligne 88 : tramways supplémentaires, service intensifié, électrification du tronçon Pont d'Antony-Petit-Massy.

Malgré nos réclamations en vue de l'installation par la S. T. C. R. P. d'un abri à la Station « Les Cottages », réclamations restées vaines, nous nous sommes mis en rapport avec une Société industrielle de construction d'abris publics, qui, à la demande de M. MOUNIÉ, a bien voulu se substituer à la Société des T. C. R. P. défailante pour installer gratuitement l'abri à la station « Les Cottages ».

DÉCLASSEMENT DE LA LIGNE 88. — Une enquête relative au déclassement de la ligne 88 et à son remplacement par des omnibus automobiles a eu lieu du 20 Février au 20 Mars dernier.

Notre Assemblée Municipale a émis un avis favorable au déclassement sous réserve :

- a) Du maintien des cartes d'abonnement ;
- b) Qu'aucune modification ne soit apportée en ce qui concerne les arrêts ;
- c) Qu'en aucun cas, le tarif futur ne soit supérieur à celui actuellement en vigueur.

RÉAJUSTEMENT DES TARIFS - LIGNE 88

M. MOUNIÉ ayant appris qu'au cours d'une de ses sessions de 1934, le Conseil Général de la Seine avait décidé que les tarifs des transports sur la ligne 88 seraient unifiés, ce qui entraînait la suppression des cartes d'abonnement, porta la question à la connaissance du Conseil Municipal. Sur sa demande et à l'unanimité, notre Assemblée émit, au cours de sa séance du 31 Mai 1934, la protestation ci-après :

« M. MOUNIÉ dit que le Conseil Général, au cours de sa dernière session, a décidé que les tarifs des transports sur la ligne 88 seraient unifiés, ce qui entraîne la suppression des cartes d'abonnement.

« Il rappelle aux Membres du Conseil qu'en 1920, lorsque le Département a
» décidé le rachat de toutes les Compagnies de transports, ni la ligne 88, ni le
« tramway Paris-Arpajon n'étaient compris dans le rachat ; comme contribuables,
« nous devions participer aux frais qui devaient résulter de cette opération sans,
« par contre-partie, bénéficier des avantages.

« C'est la raison pour laquelle, par une proposition spéciale, M. MOUNIÉ
« demandait que la ligne 88 soit rachetée, mais à la condition expresse que les
« cartes d'abonnement seraient maintenues, ne voulant pas priver les habitants
« qui lui avaient donné leur confiance en l'envoyant siéger au Conseil Général,
« d'un avantage dont ils bénéficiaient depuis l'installation dudit moyen de com-
« munication.

« M. MOUNIÉ eut satisfaction et il dit que c'est avec une profonde émotion
« qu'il apprend, aujourd'hui, que la promesse alors faite n'est plus tenue et que
« les abonnements seront supprimés dès que le vieux tramway de Paris à Arpajon
« qui faisait notre honte aura disparu, grâce à l'intervention du Conseil Municipal
« d'Antony. »

« Le Conseil,

« Ouï les explications de M. le Maire ;

« Considérant que les promesses faites doivent être tenues ;

« Considérant en outre, qu'il n'est pas possible de priver les populations des
« Communes situées sur le parcours de la ligne 88 d'un avantage dont elles
« jouissent depuis sa création ;

« Considérant enfin que si les mêmes populations profitent d'un privilège,
« par contre, la Compagnie ne leur délivre pas de billets ouvriers ;

« Sur la proposition de M. MOUNIÉ,

« Élève une protestation énergique contre la décision du Conseil Général,
« et demande avec la plus grande insistance, le maintien des cartes d'abonnement
« sur la ligne 88. »

Cette délibération fut immédiatement envoyée à M. le Préfet de la Seine
et à M. le Président du Conseil Général, ainsi qu'aux Maires des Communes
desservies par la ligne 88.

Toutes les Communes intéressées convoquées par M. MOUNIÉ à la Mairie
de Bourg-la-Reine s'associèrent à la délibération prise par notre Assemblée
Municipale et lors de l'enquête qui eut lieu du 8 Septembre au 8 Octobre 1934,
elles protestèrent à nouveau très énergiquement.

Grâce à cette vigilance, nous avons pu déjouer la manœuvre, et nous avons
la certitude, quant à présent, que les cartes d'abonnement seront maintenues
jusqu'en Décembre 1935.

Nous ne nous en tiendrons pas là, et nous poursuivrons avec énergie le maintien
de cet avantage dont bénéficient depuis toujours nos Concitoyens usagers de
ladite ligne.

CHEMIN DE FER SUR ROUTE DE PARIS A ARPAJON

Votre Conseil Municipal a toujours poursuivi, d'accord avec son Maire, le
remplacement des machines à vapeur par des motrices électriques sur le parcours
Porte d'Orléans-Pont d'Antony.

Nous avons eu satisfaction en partie.

Toutefois, au cours de l'année 1932, sur la proposition de M. MOUNIÉ, l'Assemblée Communale a demandé au Conseil Général de vouloir bien envisager la suppression du chemin de fer sur route de Paris à Arpajon, et la possibilité de remplacer ce moyen de transport par des autobus, en ce qui concerne du moins les voyageurs.

Cette question a été suivie par le Conseil Général qui, dans sa séance du 5 Mai 1934 a décidé la suppression de cette ligne et son remplacement par un service de voyageurs assuré par omnibus automobiles.

Nous sommes heureux de constater que nos réclamations constantes ont abouti et nous espérons que d'ici peu, la délibération du Conseil Général pourra être appliquée ; elle le serait déjà, si certaines communes de Seine-et-Oise ne soulevaient pas des difficultés.

CHÔMAGE

Le fonds municipal de chômage a été ouvert le 21 Décembre 1930.

Depuis cette date, il a dû malheureusement fonctionner sans arrêt, sauf cependant durant la période de Juin à Août 1931 ; le nombre des inscrits a été en constante augmentation.

En 1931, la moyenne des inscrits était de	70,	le chiffre plus élevé	120.
En 1932,	—	260,	— 312.
En 1933,	—	306,	— 417.
En 1934,	—	423,	— 531.

Du 21 Décembre 1931 au 31 Décembre 1934, nous avons versé à nos chômeurs les sommes ci-après :

En 1930	1.241 fr. 75
En 1931	157.939 fr. 50
En 1932	1.219.646
En 1933	1.272.519
En 1934	1.693.350
Soit un total de	4.344.696 fr. 25

Certes, sur cette somme, nous avons encaissé une subvention de l'Etat, et la contribution du Département ; mais il n'en reste pas moins vrai que le Budget communal a dû supporter une part importante.

Conformément à la loi, les indemnités aux hôteliers logeant des chômeurs ont été versées, et la dépense totale de 1932 à 1934, s'est élevée, de ce fait, à 66.000 francs en chiffres ronds.

Là ne s'est pas borné notre rôle, et chaque fois que nous l'avons pu, malgré les faibles ressources dont nous disposons, nous avons accordé des secours supplémentaires à nos chômeurs. En 1932, nous avons créé une Caisse de Solidarité qui a pu, sur les fonds recueillis, distribuer des vivres et du charbon pour une somme de plus de 30.000 francs.

Malheureusement, par suite de la crise, les dons ont fait défaut, et la Caisse de Solidarité n'ayant plus d'argent, il a fallu songer à faire voter par le Conseil Municipal un crédit spécial pour distribution de bons de charbon aux chômeurs.

Depuis fin 1932, près de 50.000 francs de charbon ont été délivrés par le Budget communal et nous ne comptons pas, dans ce chiffre, les secours exceptionnels qui ont été donnés par notre Bureau de Bienfaisance.

D'autre part, lors de la mise sur pied de la Semaine de l'Enfance, M. MOUNIÉ est intervenu énergiquement auprès du Comité, et a obtenu que dans toutes les Communes du Département de la Seine, l'argent ainsi recueilli serait affecté aux enfants des chômeurs.

C'est pourquoi le Comité d'Antony que préside M. Defforge, apporte, depuis 1932, un soin tout spécial chaque année à l'organisation de la Semaine de l'Enfance, afin de recueillir le plus d'argent possible.

Les recettes effectuées, soit 6.000 francs en chiffres ronds, ont servi à l'acquisition de galoches qui ont été distribuées aux enfants de nos chômeurs, chaque année.

D'autres dispositions concernant nos chômeurs ont été prises par l'Assemblée Municipale, et notamment l'inscription de leurs enfants à la cantine gratuite pour tous ceux fréquentant les Ecoles communales.

4.000 repas ont été servis en 1932 ;

7.000 repas ont été servis en 1933 ;

11.000 repas ont été servis en 1934,

soit une dépense de 22.000 francs que la Commune a dû rembourser à la Caisse des Ecoles.

D'autre part, l'assistance médicale est accordée de plein droit aux chômeurs et aux membres de leur famille.

Nous signalerons encore que M. MOUNIÉ a pu obtenir, pour les enfants non inscrits à la Consultation de Nourrissons, que du lait stérilisé leur soit distribué gratuitement jusqu'à l'âge de 2 ans.

LOTISSEMENTS

Comme nous nous y étions engagés, nous avons poursuivi avec acharnement la constitution d'Associations Syndicales pour mise en viabilité et assainissement des voies des lotissements défectueux avec participation de l'Etat et prêt du Département.

Depuis l'application de la loi du 15 Mars 1928 sur les lotissements défectueux, nous avons créé, à Antony, 40 Associations Syndicales.

En 1929, 18 Associations Syndicales étaient constituées et dans quelques lotissements, les travaux étaient commencés ; pour d'autres, tels que : le Beau-Vallon, le Vert-Buisson, la rue Jeanne, la rue des Primevères, la rue Trudon, la Nouvelle Gare (avenue du Bois de Verrières), la rue Liénard, le Panorama (rues Louis, Germaine et Maninville), la Madeleine (partie comprise sur Antony), les dossiers étaient constitués, mais les travaux n'avaient pu être mis en adjudication.

Il va de soi que ces travaux sont terminés depuis quelques années déjà ; d'autre part, les Syndicats ont par application d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28 Novembre 1930, demandé le classement des rues dans la voirie urbaine. Satisfaction leur a été donnée et l'entretien de toutes ces rues incombe maintenant à la Commune.

A cet effet, nous tenons à faire remarquer que le règlement départemental prévoyait que dans les quinze années qui suivaient le classement, les propriétaires étaient tenus de payer à la Commune une taxe d'entretien. Heureusement pour tous nos Concitoyens habitant les voies des lotissements, M. MOUNIÉ avait, à cette époque, l'honneur de siéger au Conseil Général, et sur son intervention, cette clause fut maintenue au règlement mais rendue facultative.

L'Assemblée Municipale décida aussitôt de ne pas l'appliquer à Antony. Les propriétaires des voies des lotissements n'ont donc, dès la reconnaissance de leurs voies, d'autres taxes à payer que celles relatives aux travaux exécutés dans leurs rues.

Depuis 1929, nous avons continué notre politique des lotissements et recherché par tous les moyens, à sortir de la boue les propriétaires des voies ci-après qui se sont constitués en Associations Syndicales :

LOTISSEMENT « LES GROUETTES » (rue de la Station).

Montant du devis des travaux.. . . .	109.000 fr.
Décompte général des travaux.. . . .	101.093 fr. 02

L'AULNAY-COURTOIS (rues Charles-Baux et Esther).

Montant du devis des travaux.. . . .	295.000 fr.
Décompte général des travaux.. . . .	271.177 fr. 05

MA CAMPAGNE (avenues Victor-Hugo, Gambetta, rues Voltaire, de l'Ancien-Château, Promenade du Barrage et partie de la rue Florian).

Montant du devis des travaux.. . . .	165.000 fr.
Décompte général des travaux.. . . .	134.201 fr. 45

RUE DUPRESSOIR-CHAILLOUX.

Montant du devis des travaux.. . . .	190.000 fr.
Décompte général des travaux.. . . .	162.685 fr. 72



Carrefour rue de Verrières
et rue des Sources, avant l'exécution
des travaux de viabilité



Carrefour rue de Verrières
et rue des Sources, actuellement



La rue des Mûres
il y a quelques années



La rue des Mûres
actuellement



Travaux d'élargissement de la rue de Châtenay



La rue de Châtenay, après exécution des travaux

Près de L'ABREUVOIR (rues Coustou et de Bièvre).	
Montant du devis des travaux.. ..	305.000 fr.
Décompte général des travaux.. ..	231.477 fr. 61
RUE DU PONT.	
Montant du devis des travaux.. ..	90.000 fr.
Décompte général des travaux.. ..	71.037 fr. 82
LES JARDINETS (Allée des Jardinets).	
Montant du devis des travaux.. ..	250.000 fr.
Décompte général des travaux.. ..	217.875 fr. 04
AVENUE MONTAIGNE.	
Montant du devis des travaux.. ..	175.000 fr.
Décompte général des travaux.. ..	144.794 fr. 52
AVENUE BLANCHE-CASTILLE.	
Montant du devis des travaux.. ..	90.000 fr.
Décompte général des travaux.. ..	77.318 fr. 10
LOTISSEMENT DE « L'AUNETTE » (avenue de l'Aunette, rue du Docteur-Carel et rue du Coteau).	
Montant du devis des travaux.. ..	540.000 fr.
Décompte général des travaux.. ..	430.382 fr. 57
« SAINT-VICTOR » (rues Victor-Clément, des Amandiers, Vaillant et Molière).	
Montant du devis des travaux.. ..	970.000 fr.
Décompte général des travaux.. ..	675.791 fr. 03
RUES DU NORD, DU SUD ET DE L'OUEST.	
Montant du devis des travaux.. ..	260.000 fr.
Décompte général des travaux.. ..	170.231 fr. 98
VILLA HENRIETTE.	
Montant du devis des travaux.. ..	195.000 fr.
Décompte général des travaux.. ..	160.249 fr. 21
ALLÉE BEAUREGARD.	
Montant du devis des travaux.. ..	185.000 fr.
Décompte général des travaux.. ..	169.175 fr. 25
« SOLEIL LEVANT » (rues de la Mutualité, du Soleil-Levant, de l'Aurore, du Jour et du Midi).	
Montant du devis des travaux.. ..	300.000 fr.
Décompte général des travaux.. ..	190.140 fr.
ALLÉE DES FONTENELLES.	
Montant du devis des travaux.. ..	200.000 fr.
Décompte général des travaux.. ..	108.747 fr. 90
LA « GRANDE-COUTURE » (avenues de Sceaux, d'Alsace-Lorraine et rue de la Grande-Couture).	
Montant du devis des travaux.. ..	230.000 fr.
Décompte général des travaux.. ..	149.472 fr. 95
VILLA YVONNE.	
Montant du devis des travaux.. ..	175.000 fr.
Décompte général des travaux.. ..	93.721 fr. 20
LES « COTTAGES » (rues de la Pépinière et de la Fontaine-Grelot).	
Décompte général des travaux.. ..	50.000 fr.

Dans toutes les voies des 19 Associations Syndicales ci-dessus, les travaux d'assainissement, de viabilité, adduction d'eau potable, pose de canalisations de gaz et d'électricité sont, à ce jour, exécutés et comme pour celles dont il vient d'être question, les rues sont classées, tout au moins pour une grande partie, et l'entretien en est assuré par la Commune.

A titre de renseignement, nous signalerons que l'ensemble des travaux exécutés dans ces 19 Associations Syndicales s'élèvent, en chiffres ronds, à la somme de 3.560.000 francs, sur laquelle la subvention de 50 % leur a été allouée alors que la loi spécifie que la dite subvention variera entre 33 % et 50 %.

RUE NOUVELLE DES MORTEAUX. — Montant total des travaux (y compris imprévus et honoraires) : 240.000 francs.

Subvention 120.000 fr.

Prêt 120.000 fr.

RUE LÉONIE. — Montant total des travaux : 150.000 francs.

Subvention 75.000 fr.

Prêt 75.000 fr.

En ce qui concerne ces deux dossiers, ils viennent d'être soumis à la Commission Ministérielle d'Attribution de subventions aux lotissements défectueux et dès leur retour, toutes dispositions seront prises pour mettre en adjudication les travaux à exécuter dans ces deux voies.

LOTISSEMENT DES FÉLICETTES (rues des Félicettes, du Clos-Joli, et impasse sous la Tour).

Ce lotissement qui a été approuvé postérieurement à la loi du 19 Juillet 1924, ne pouvait bénéficier des avantages de la loi Sarraut.

D'accord avec la majorité des propriétaires riverains, une Association autorisée sous le régime de la loi du 22 Juillet 1912 a été constituée, et l'avance des travaux, soit 100.000 francs a été faite par la Commune aux intéressés.

Nous signalerons d'ailleurs que cette avance, que nous avons dû notamment solliciter du Département, a été consentie à l'Association Syndicale **sans intérêt**,

Pour ce Syndicat, les travaux sont terminés, et les voies sont actuellement classées dans la voirie urbaine.

Nous pensons avoir fait un effort méritoire en ce qui concerne les lotissements à Antony, et nous estimons qu'il n'y a pas à insister plus longtemps sur ce point, car il nous semble que l'Assemblée Municipale en général, et M. MOUNIÉ en particulier, ont donné assez de preuves de leur dévouement à la cause des mal-lotis.

LOI SUR LA RESCISION DES CONTRATS DE VENTE DES LOTIS

Il serait trop long de rappeler ici les nombreuses interventions de M. MOUNIÉ lors de la discussion de la loi du 30 Juillet 1930 (Séance du Sénat du 30 Juin 1930), loi réglant la situation des acquéreurs de terrains lotis et dont l'article unique est ainsi conçu :

« L'article 1589 du Code Civil est complété par les dispositions suivantes :
« si cette promesse s'applique à des terrains déjà lotis ou à lotir, son acceptation
« et la convention qui en résultera s'établiront par le paiement d'un acompte
« sur le prix, quel que soit le nom donné à cet acompte, et par la prise de possession du terrain. La date de la convention, même régularisée ultérieurement,
« sera celle du versement du premier acompte ».

Après le vote de cette loi, on croyait trancher définitivement la situation des acquéreurs de terrains lotis, le but de la loi étant de mettre fin aux difficultés qui s'étaient élevées, depuis quelque temps, entre certains lotisseurs et des lotis.

Malheureusement, on s'aperçut par la suite que le but poursuivi n'était pas atteint. En effet, certains tribunaux avaient jugé que le point de départ du délai de deux ans ouvert pour intenter l'action en rescision pour lésion de plus des 7 douzièmes, était non pas la date du contrat de location-vente intervenu entre les lotisseurs et les lotis, mais la date du paiement effectué par les lotis **de la dernière annuité**.

Les juges avaient, en outre, estimé que la loi du 30 Juillet 1930 ne pouvait déroger au principe de la non-rétroactivité des lois.

Pourtant, le désir de régler la situation passée ressort nettement de la discussion de la loi.

« De deux choses l'une, s'est écrié M. MOUNIÉ, au Sénat le 10 Juillet 1930 : « ou la loi doit s'appliquer **aux anciens lotis**, ou elle n'a aucune utilité ».

Il fallait donc reprendre cette question et notre Sénateur-Maire s'y est consacré jusqu'à complète satisfaction.

Après de nombreuses démarches, tant au Ministère de l'Intérieur qu'au Ministère de la Justice, afin d'appeler l'attention des Ministres intéressés sur la divergence d'interprétation que soulevait la loi du 30 Juillet 1930, M. MOUNIÉ interpellait à nouveau le Président du Conseil, le 27 Mars 1931, à l'issue d'une séance mémorable et réussissait à rallier ce dernier à sa thèse.

Enfin, le 15 Juillet 1931, il voyait ses efforts couronnés de succès, car la Première Chambre de la Cour d'Appel de Paris, rendait un arrêt qui déboutait le lotisseur.

Cette fois, le jugement rendu donnait sur la difficulté soulevée tous les apaisements nécessaires aux lotis.

Pour terminer, qu'il nous soit permis de vous indiquer avec satisfaction que le Sénat, lors du vote de la loi du 30 Juillet 1930, a unanimement rendu hommage à l'activité de notre ami MOUNIÉ. Le Rapporteur a rappelé avec juste raison que, depuis de nombreuses années, il consacre une partie de sa vie à défendre avec un zèle infatigable les intérêts des petits propriétaires, et de tous les acquéreurs de terrains de la région parisienne.

On ne pouvait lui rendre plus bel hommage.

SUBVENTIONS & SECOURS

En vue de ménager le plus possible les finances communales, nous avons usé de toute notre influence pour obtenir des pouvoirs publics des subventions importantes, que nous sommes heureux d'énumérer rapidement :

Subvention départementale pour amélioration de la viabilité et assainissement des rues des Sources, Morteaux, Mirabeau et P.-Legouté	348.100 fr.
Subvention de l'État pour travaux d'assainissement route Nationale N° 20	280.000 fr.
Subvention départementale pour aménagement de deux classes provisoires (année 1929)	33.000 fr.
Subvention de l'État pour assainissement de la rue du Chemin-de-Fer	111.000 fr.
Subvention départementale pour travaux de viabilité du Chemin Latéral, voie des Crocheteurs, rue du Chemin-de-Fer, Chemin rural N° 39 (chemin de Verrières à Bourg-la-Reine).. ..	484.045 fr.
Subvention complémentaire pour construction du groupe scolaire Jules-Ferry	114.265 fr.
Subvention départementale pour construction et aménagement de deux classes provisoires (année 1930).	37.868 fr.
Subvention préfectorale pour mise en viabilité de l'avenue du Petit-Antony	115.000 fr.
Subvention préfectorale pour travaux de mise en viabilité des Chemins Vicinaux Ordinaires N° 3, 6 et 9 (rue de Verrières et avenue du Bois-de-Verrières).	150.000 fr.
Subvention de l'État pour construction du groupe scolaire Paul-Bert.	2.157.000 fr.
Total.	3.830.278 fr.

D'autre part, il faut reconnaître que, grâce à notre Sénateur-Maire, nous avons pu obtenir de nombreux secours préfectoraux pour nous aider à exécuter certains travaux ou acquérir du matériel.

De 1929 à 1934, **plus d'un demi-million** (515.000 francs exactement) nous ont été accordés comme secours.

Qu'il nous soit d'ailleurs permis d'en donner ci-dessous la liste :

Secours préfectoral pour installation des marchés de la Croix-de-Berny et du Petit-Massy, pose de canalisations d'eau et acquisition de pavés.	80.000 fr.
--	------------

Secours préfectoral en faveur des habitants victimes des inondations de Mai 1931	7.000 fr.
Secours préfectoral pour pose de canalisations d'eau dans diverses voies communales	40.000 fr.
Secours préfectoral pour travaux divers à exécuter au cimetière.	55.000 fr.
Secours préfectoral pour réfection de la toiture de la Mairie, et installation du chauffage central à l'Ecole Maternelle du Groupe scolaire F.-Buisson.	42.000 fr.
Secours préfectoral pour pose de canalisations d'eau et achat d'une benne basculante	32.250 fr.
Secours préfectoral pour travaux de viabilité rue des Gouttières, et achat d'une ambulance municipale.	47.750 fr.
Secours préfectoral pour aménagement du marché du Centre..	11.696 fr.
Secours préfectoral pour mise en viabilité de la ruelle à Riou..	5.680 fr.
Secours préfectoral pour acquisition d'un fourgon 1 ^{er} Départ, pour le service incendie	11.000 fr.
Secours préfectoral pour achat des terrains nécessaires à l'agrandissement du marché du Centre.	37.058 fr.
Secours préfectoral pour raccordement du réseau d'assainissement du Vert-Buisson au collecteur de l'avenue du Petit-Antony	17.500 fr.
Secours préfectoral pour installation du réseau d'éclairage public par l'électricité	21.840 fr.
Secours préfectoral pour installation de bouches de lavage-incendie.. . . .	4.910 fr.
Secours préfectoral pour pose de canalisations d'eau. . . .	13.012 fr.
Secours préfectoral pour construction d'une remise pour le matériel des Pompiers	48.559 fr.
Secours préfectoral pour pose de canalisations d'eau .. .	39.745 fr.
Total.. . . .	515.000 fr.

Ajoutons enfin qu'il y a quelques jours à peine, M. MOUNIÉ vient d'obtenir un dernier secours préfectoral de 50.000 francs pour nous permettre de faire face aux dépenses nécessitées par l'installation de nouvelles canalisations d'eau (linéaire 1935).

PROGRAMME

ADMINISTRATION COMMUNALE

Application rigoureuse de la loi du 14 Mars 1919, modifiée le 19 Juillet 1924, sur les plans d'aménagement, d'extension et d'embellissement.

POLICE. — Intensifier le service de police chargé d'assurer la circulation.

POMPIERS. — Nos efforts tendront à perfectionner le service d'incendie si important pour notre Ville.

MAIRIE. — Les locaux de la Mairie ne répondent plus à l'organisation des services nécessaires à la population.

Nous mettrons à l'étude la construction d'un Hôtel de Ville qui comprendra également une Salle des Fêtes que la population réclame depuis longtemps.

SOCIÉTÉS LOCALES. — Encouragement moral et pécuniaire à toutes nos Sociétés locales. Révision du taux des subventions.

PERCEPTION ET ENREGISTREMENT. — Efforts constants en vue d'arriver à la création dans notre Commune, d'une Recette-Perception et d'un bureau d'enregistrement, toujours dans le but d'éviter à nos Concitoyens des déplacements onéreux.

SPORTS. — Nous envisagerons la création d'un stade municipal.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Prise en charge par la Commune des frais d'études dans les Ecoles Supérieures ou Professionnelles.

Création de cours d'adultes.

Faire activer les travaux du groupe scolaire « Paul-Bert ».

Augmenter le nombre des enfants à envoyer à l'Ecole de plein air de la Sistière.

Organisation de nouvelles séances de vaccination anti-diphtérique.

Groupe scolaire à la Croix-de-Berny.

ASSISTANCE ET HYGIÈNE SOCIALE

Application dans le sens le plus large et le plus généreux des lois d'assistance et, en particulier, de l'assistance aux vieillards, aux familles nombreuses et aux femmes en couches.

Nous demanderons à l'État :

a) D'abaisser la limite d'âge donnant droit à l'assistance aux vieillards ;

b) D'autoriser les communes à relever les taux maxima d'assistance actuellement en vigueur ;

Assistance médicale la plus large possible.

Surveillance et protection de l'enfance, à tous les degrés.

Création d'un jardin d'enfants (Place du Carrousel).

CANALISATIONS D'EAU ET ASSAINISSEMENT

Nous poursuivrons notre programme d'assainissement et de pose de canalisations d'eau.

GAZ - ÉLECTRICITÉ

Installation de canalisations de gaz dans les quartiers qui en sont encore dépourvus.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT. — Lors du renouvellement du contrat qui doit avoir lieu le 1^{er} Janvier prochain, nous envisagerons la diminution du prix du gaz.

ÉLECTRICITÉ. — Nous nous emploierons à éclairer le plus de voies possible par l'électricité.

VOIRIE

Nous poursuivrons l'amélioration de la voirie communale.

Goudronnage régulier des voies non pavées.

Installation de nouvelles bouches de lavage et d'incendie.

LOTISSEMENTS

Comme par le passé, nous nous attacherons à la création de nouvelles Associations Syndicales dans les quelques lotissements défectueux qui restent encore à aménager, et pour les rues non susceptibles de recevoir ainsi satisfaction, nous nous efforcerons d'opérer comme nous l'avons fait pour la rue des Félicettes.

SERVICE POSTAL

Installation de boîtes aux lettres dans les quartiers déshérités.

Intervention auprès des pouvoirs publics pour l'augmentation du nombre de facteurs, ce qui permettra non seulement une distribution moins tardive des correspondances, mais aussi le même nombre de tournées dans toutes les rues de la ville.

CHÔMAGE

Nous réclamerons, comme nous l'avons d'ailleurs déjà fait, la création d'un fonds national de chômage assurant la péréquation des charges créées pour l'attribution des allocations de chômage, ainsi que des dépenses d'assistance et d'administration de toutes natures engendrées par le chômage.

Révision des règlements dans un sens équitable et humain de façon à assurer aux artisans non salariés, ainsi qu'à tout individu vivant normalement de son travail, le bénéfice des lois de solidarité prévues pour le chômage.

Pour les divers travaux, nous demanderons que les entrepreneurs respectent le pourcentage réservé aux ouvriers français, et nous leur demanderons également de donner toujours leur préférence à ceux de nos Concitoyens qui sont en chômage.

TRANSPORTS

Nous réclamerons instamment :

- 1^o Le maintien des cartes d'abonnement sur la ligne 88 ;
- 2^o La continuation des travaux de la ligne Paris-Chartres ;
- 3^o L'exécution rapide des travaux nécessaires à la substitution de la Compagnie du Chemin de Fer Métropolitain à l'exploitation par la Compagnie d'Orléans-Midi ;
- 4^o La création de la halte au lieu dit « La Fontaine-Michalon », ainsi que celle du Parc de Sceaux ;
- 5^o La suppression des passages à niveau route de Wissous, et rue Prosper-Legouté.

Nous demanderons que le terminus de la ligne 88 (parcours partiel Paris-Bourg-la-Reine) actuellement fixé au Petit-Chambord, soit reporté à la station des « Cottages ».

Chers Concitoyens,

Dans quelques jours vous allez être appelés à juger la tâche accomplie par vos Élus depuis six années, tâche que nous sommes prêts à continuer sans défaillance.

L'exposé que vous venez de lire vous a certainement édifié et vous permet de mesurer l'étendue de nos réalisations. Nous nous engageons à persévérer dans cette voie.

Peut-être serez-vous étonnés de ne pas trouver une longue énumération de notre programme futur, mais nous sommes persuadés que notre devise de toujours : **Promettre peu, tenir beaucoup**, vous suffira.

Comme nous l'avons toujours fait, nous prenons l'engagement d'exclure de nos délibérations toutes passions politiques ; nous n'aurons d'autres préoccupations que la saine administration des intérêts communaux.

De plus, la Mairie sera toujours **largement ouverte à nos adversaires comme à nos amis**.

Pour conclure, nous vous disons : « Vous nous avez élus pour travailler avec vous et pour vous. Nous avons conscience de l'avoir fait ». Aussi, est-ce avec sérénité que nous attendons votre verdict.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

P.-S. — Les nouveaux candidats qui se joignent à nous pour solliciter vos suffrages approuvent notre programme.

LISTE DES CANDIDATS

- M. MOUNIÉ Auguste**, Maire, Sénateur de la Seine, Membre de la Commission Ministérielle d'attribution de subventions aux lotissements, *Conseiller sortant*.
- M. DEFFORGE Charles**, Adjoint, *Conseiller sortant*.
- M. CZAPEK Victor**, Adjoint, Conseil Juridique, *Conseiller sortant*.
- M. GEORGES Augustin**, Adjoint, Membre de la Commission Ministérielle d'attribution de subventions aux lotissements, *Conseiller sortant*.
- M. BERTRAND Auguste**, Employé, Directeur de l'Association Syndicale du Lotissement du Vert-Buisson (Carte du Combattant), *Conseiller sortant*.
- M. BINOIS René**, Mécanicien, Directeur-adjoint de l'Association Syndicale du Lotissement du Beau-Vallon, *Conseiller sortant*.
- M. COMINARD Albert**, Représentant de Commerce, Directeur de l'Association Syndicale du Lotissement de l'Aunette (Carte du Combattant), *Conseiller sortant*.
- M. DOUHET François**, Employé de Commerce (Carte du Combattant), *Conseiller sortant*.
- M. DUBOIS Auguste**, Employé de Commerce, Directeur de l'Association Syndicale du Lotissement du Panorama, *Conseiller sortant*.
- M. GIVERNE Charles**, Mécanicien, Syndic de l'Association Syndicale du Lotissement du Beau-Vallon (Carte du Combattant), *Conseiller sortant*.
- M. GRAUX Georges**, Typographe, Directeur de l'Association Syndicale du Lotissement des Cinq-Gares (Carte du Combattant), *Conseiller sortant*.
- M. HELION Henri**, Électricien (Carte du Combattant), *Conseiller sortant*.
- M. LEGOUTE Paul**, Cultivateur, *Conseiller sortant*.

- M. LIAUTEY Albert**, *Conseiller sortant.*
- M. MARTIN Louis**, Mécanicien, *Conseiller sortant.*
- M. MORICHON Maurice**, Employé à la Société des T.C.R.P. (Carte du Combattant), *Conseiller sortant.*
- M. ORLEANGE Alexandre**, Maçon, *Conseiller sortant.*
- M. RICHARD Jean**, Agent des P.T.T., Directeur-adjoint de l'Association Syndicale du Lotissement de la Nouvelle Gare, *Conseiller sortant.*
- M. ROBERT Firmin**, Boucher, Président de l'Union Sportive d'Antony, *Conseiller sortant.*
- M. ROCKENBACH Auguste**, Orfèvre (Carte du Combattant), *Conseiller sortant.*
- M. SOLLIER Alfred**, Employé, Directeur de l'Association Syndicale de la Rue Louis-Barthou (Carte du Combattant), *Conseiller sortant.*
- M. CABANES Justin**, Mécanicien, Président du Comité de Défense du Quartier des Rabats.
- M. MANHES Jean-Baptiste**, Vice-Président de l'Union Commerciale et Industrielle d'Antony et de l'Union Sportive d'Antony (Carte du Combattant).
- M. MICHAUT Alphonse**, ancien commerçant.
- M. NOGUES Eugène**, Machiniste à la Société des T.C.R.P. (Carte du Combattant).
- M. RICHARD Maurice**, Commerçant (Carte du Combattant).
- M. ROUSSEAU Alexandre**, Ferblantier (Carte du Combattant).

